

Table ronde

« radiofréquences, santé, environnement »

Réunion du 20 mai 2009

Jean-François GIRARD

Je vous propose d'ouvrir cette nouvelle séance de notre chantier. Comme nous en sommes convenus ensemble, nous nous revoyons aujourd'hui sur la base d'un document qui vous a été adressé à chacun d'entre vous. J'ai cru comprendre que, pour certains, il avait fallu faire deux envois – je regrette s'il y a eu des ennuis techniques – mais en gros, tout le monde aurait dû le recevoir lundi vers 22 heures, en toute fin de journée. Ce document, dont les rapporteurs et moi-même assumons l'entière responsabilité... Au demeurant, j'ai vu une inexactitude ou tout au moins une imprécision dans les documents qui ont été échangés. On a pu dire un document « émanant du ministère de la santé ». Physiquement, c'est vrai que l'on a appuyé sur le bouton au ministère de la santé, mais le document n'émane pas du ministère de la santé. Je ne suis pas, et les rapporteurs ne sont pas le ministère de la santé, que l'on me pardonne de dire les choses aussi crûment dans ces lieux. Nous avons été missionnés par les trois ministères. J'ai, et les rapporteurs auprès de moi, ont toute indépendance par rapport à nos travaux. Certes, nous sommes dans ces murs, certes, l'on a appuyé sur le bouton de l'ordinateur à 22 heures à partir d'un ordinateur de cette maison, mais le document n'émane pas du ministère de la santé. C'est une précision peut-être superflue, mais que je rappelle.

Ce document, dont nous assumons l'entière responsabilité, est un document qui a essayé en presque 50 pages de résumer aussi loyalement que possible, aussi fidèlement que possible les échanges. Il est évident qu'il est non seulement critiquable, mais qu'il peut être critiqué ou en tous les cas, que l'on peut y relever telle imprécision, telle formulation qui ne correspond pas exactement à la réalité des échanges : c'est normal. Je m'associerai volontiers à ceux d'entre vous qui ont fait remarquer que c'était déjà un exercice remarquable que d'avoir résumé nos travaux de quelque 15 ou 16 heures en 50 pages, d'ailleurs, globalement faciles à lire : c'est déjà un résultat positif. Encore une fois, que par définition ce résultat mérite d'être discuté, précisé, nous en étions convenus à l'avance en quelque sorte en vous proposant de nous revoir pour une durée de 4 heures en principe. Ce n'est qu'après ces échanges que nous nous acheminerons, toujours sous ma responsabilité avec les rapporteurs, vers non plus un projet de rapport, mais un rapport de restitution, qui sera remis lors d'une séance le lundi 25 mai en deuxième partie de matinée (à partir de 10 heures).

Il est évident que vous vous êtes exprimés, vous nous avez écrit depuis que le rapport circule, depuis lundi 22 heures. Je ne reviens pas sur les commentaires liés à la brièveté de l'exercice. Je suis à la fois d'accord avec vous – nous avons tous besoin de plus de temps et le week-end dernier a été un peu harassant – mais encore une fois, je voudrais partager avec vous que cette conception du calendrier n'est pas une décision autoritaire venant d'en haut ni de moi-même, mais une prise de conscience du fait que l'on avait envie de sortir d'une situation difficile, conflictuelle sur le plan judiciaire certes et plus généralement. C'est la raison pour laquelle le Premier Ministre lui-même a

pris l'initiative de faire réunir une telle table ronde par les ministres autour de Mme Bachelot. Je ne reviens pas sur le délai : nous le partageons. Si nous avions eu davantage de temps, cela aurait été mieux, mais on peut l'expliquer.

Ensuite, dans les remarques que vous avez faites – je résume à gros traits pour provoquer la discussion – il y a visiblement des questions de forme et des remarques ou des contributions tendant à prouver que nous n'avons pas été suffisamment précis. C'est possible, c'est vrai. Certains ont aussi remarqué que nous avons été plus loin que ce qui a été dit autour de la table. Là, j'en assume complètement la responsabilité. Je pense que le rôle du Président, travaillant avec les rapporteurs, est éventuellement d'exercer une forme de responsabilité, de contribution. Dans le débat, nous avons été muets, presque muets – certains vont sourire – mais je pense aussi qu'en vous écoutant, et avec les quelques jours supplémentaires entre vendredi dernier et aujourd'hui, ou même lundi – moi personnellement, j'ai fait beaucoup de progrès. J'ai aussi mieux compris pourquoi j'avais accepté d'être là, pourquoi le mélange d'un parcours santé, recherche qui fait que... Pardon de redire des choses, mais je le ressens très intensément maintenant. On ne peut pas continuer à avoir des échanges conflictuels sur des situations qui ne sont que la conséquence des incertitudes ou d'une certitude mal interprétée ou pas interprétée par tout le monde de la même façon ou d'une incertitude là aussi mal interprétée ou interprétée différemment. Bref, je sais bien qu'en ayant parlé d'incertitude, ce mot peut être récupéré. « Vous voyez, il a dit qu'il y a incertitude. Donc il y a doute. S'il y a doute, c'est qu'il y a problème et s'il y a problème, c'est qu'il faut faire quelque chose. » On peut utiliser les mots, mais j'ai remarqué – j'essaye de résumer ce que j'ai pu lire avec Stéphane Le Bouler et Camille Février – que beaucoup reconnaissent qu'il y a un énorme travail à faire de mieux comprendre ce dont on parlait, de mieux mesurer, de faire que la société comprenne, que ce soit la société en général ou les usagers, ce qui se passe dans leur jardin, dans leur lieu de vie, et que nous avons là l'une des raisons de la complexité du débat : que probablement trop souvent, y compris le débat entre émissions et exposition, nous avons la preuve qu'il faut que nous nous méfions avec ces technologies nouvelles, que nous sachions tous de quoi nous parlons et que celui à qui nous parlons nous comprenne.

Voilà les quelques éléments que j'ai résumés en quelques phrases qui justifient à coup sûr que nous ayons un débat aujourd'hui complètement franc, ouvert, respectueux des uns et des autres, interactif (je vous fais confiance). Encore une fois, ce n'est pas une négociation, il s'agit de trouver un point d'équilibre qui, de surcroît, ne saurait être définitif parce que nous aurons peut-être une meilleure connaissance pour arriver à la conclusion que nos peurs ne sont pas légitimes, nous aurons peut-être une meilleure connaissance ou des possibilités d'améliorations technologiques qui feront que le problème se posera différemment. Le produit de nos travaux ce soir ou lundi matin tel que nous le remettrons au ministre sera seulement une étape. Nous souhaitons avec vous contribuer au fait que le problème ne se règle pas uniquement dans les enceintes judiciaires. Ce n'est pas la preuve d'une société totalement adulte, pardon de dire les choses aussi crûment. J'ai fait la même réflexion à propos d'autres chantiers de santé publique en d'autres lieux. Donc éviter le recours judiciaire comme étant le seul possible. Deuxièmement, respecter nos concitoyens en leur disant où on les emmène. Et troisièmement, penser que la recherche et l'expérimentation sont indispensables et qu'aujourd'hui comme les fois précédentes, en termes de concertation, en termes de transparence, en termes de respect du débat, je voudrais que l'on applique ce que nous avons écrit tout à fait au début comme étant les éléments du débat et que l'on puisse continuer. Nous sommes convenus avec les rapporteurs qu'au-delà des expressions orales aujourd'hui, contradictoires ou pas, des contributions écrites peuvent être envisagées en aval de cette réunion. Nous serons obligés de ne pas trop tenir compte du calendrier civil. Nous pouvons recevoir des contributions écrites jusqu'à vendredi midi.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Jusqu'à vendredi midi effectivement pour les propositions d'amendement au texte, que bien entendu, le Président se réserve le droit de juger en opportunité. Il ne s'agit pas de déséquilibrer le propos qui vous a été livré en première phase par des ajouts ou des retraits qui déséquilibreraient l'économie d'ensemble du propos qui vous a été présenté. Ce qui se passe ici permettra de faire évoluer la rédaction. Il vaut mieux que les choses puissent évoluer ici autour de la table ronde plutôt que dans des contributions qui nous parviendraient par écrit et dont nous n'aurions pas eu l'occasion de rediscuter ensemble.

Deuxièmement, il y a la possibilité de joindre au rapport la position des différentes organisations pour vendredi soir 20 heures, une position restreinte en volume. Si cela vous convient, on peut l'arrêter à deux feuillets maximum par organisation. Si cela doit être trois, ce sera trois. Dites-nous si le principe de deux feuillets reflétant la position des organisations qui souhaitent s'exprimer vous paraît convenable.

Jean-François GIRARD

Donc une distinction entre ce qui se greffe directement dans le texte et qui peut être intégré dans le texte (amendement, modification) et ce qui vous paraît mériter le statut de contributions supplémentaires à ajouter à l'ensemble du texte. Je ne suis pas sûr qu'il faille faire une distinction entre ce qui peut arriver à midi et ce qui peut arriver le soir. Si, parce que, quand il s'agit de modifier le texte, il vaut mieux que ce soit le plus urgent, midi pour le premier type de contribution et 20 heures pour une note - deux pages me paraissent constituer un bon format - mise en annexe à notre rapport de restitution. Voilà, pardon d'avoir été un peu long dans la mise en jambe. Les siestes ont pu se terminer. Le débat est ouvert. La 1^{ère} pancarte que j'ai vu se lever est celle de Mme Cambou. Mme Cambou a la parole.

José CAMBOU, France nature environnement

Merci. Bonjour, nous avons cette après-midi pour essayer de finir avec vous quasiment ce rapport. En gros, le rapport comprend trois parties.

Les chapitres 1, 2, 3 que l'on n'écrirait pas de la même manière les uns et les autres, c'est un problème de style.

Le chapitre 4 qui est les guides pour l'action : il me paraît important que, globalement, nous puissions tous y adhérer. Personnellement, je n'ai aucun état d'âme dessus, donc mon avis va aller très vite.

Le chapitre des propositions. Comment pouvons-nous nous organiser cette après-midi ? Quand on regarde les propositions de très près (Patrice Halimi de l'Association santé environnement m'a envoyé un *mail* en me demandant que je m'exprime aussi en leur nom, puisque nous avons travaillé une partie de la soirée sur les propositions ensemble), il y a une partie des propositions que nous soutenons, par contre, nous avons inventorié des manques et nous avons des points de désaccord très forts sur certaines propositions. J'imagine que nous ne sommes pas les seuls autour de la table à avoir ce genre de façon de voir et de lire. Par conséquent, comment nous organiser pour discuter des propositions parce que c'est cela qui est vraiment crucial cette après-midi ? Il me semble que, si

sur certains points, nous n'arrivons pas du tout à des consensus, ce qui est tout à fait possible et quelque part normal, ce serait vraiment important que les différents points de vue figurent dans le document avec les noms de ceux qui les portent. Je me permets de rappeler que c'était le mode de relevé que nous avons pratiqué dans le cadre du Grenelle, alors que nous avions plus de temps pour négocier (là, le temps est très court). Il ne faut pas que certaines de nos idées soient totalement exclues parce que ce n'est pas bon comme élément de chute d'un rapport de travail commun.

Jean-François GIRARD

D'accord, merci Mme Cambou. Je crois qu'il est raisonnable de dire que nous n'arriverons pas à un document complètement consensuel. Si nous y arrivons, très bien, mais je peux imaginer que l'on mette en évidence des parties consensuelles ou quasiment consensuelles et puis que, sur certains sujets, s'expriment des positions divergentes. L'objectif, c'est que nous soyons dans une position plus avancée que nous étions au 6 mai.

Sur la méthode de travail, je vous propose d'avoir un premier tour. Si tout le monde est d'accord pour aller directement aux propositions, nous irons aux propositions. Je laisse circuler la parole. La deuxième personne à qui je donne la parole est Mme Le Calvez. J'essaie de respecter l'ordre dans lequel les pancartes se sont levées.

Janine LE CALVEZ, Priartem

Si l'AFOM veut intervenir avant moi, je laisse la parole à l'AFOM.

Stéphane ELKON, Alliance des technologies de l'information, de la communication et des services associés (Alliance TICS)

Je voulais savoir si l'objet de cette réunion était de se concentrer sur la synthèse de nos travaux jusqu'à présent ou s'il est possible d'ouvrir de nouveaux sujets comme le fait l'Association santé environnement France.

Jean-François GIRARD

La question est : peut-on ouvrir de nouveaux débats qui n'auraient pas été du tout évoqués jusqu'à maintenant ? Sans préjuger de ce que seraient ces nouveaux débats, j'ai envie de vous dire : on a déjà beaucoup de choses sur la table. D'autre part, nous nous sommes gardé un calendrier très restreint, mais nous avons tous implicitement compris que tout ne serait pas définitivement réglé sur ce sujet ni ce soir à 20 heures ni lundi à midi. La suite existera dans une forme qui tiendra peut-être compte de nos remarques, mais pas seulement : les pouvoirs publics et les ministres en charge de ce sujet le feront. A ce moment, des sujets qui n'auront pas été évoqués pourront l'être. Moi, je serais tenté de vous proposer de nous concentrer sur ce qui a déjà été évoqué, vu la contrainte de temps. Mme Le Calvez.

Janine LE CALVEZ, Priartem

Cette synthèse me semble le reflet – d'ailleurs, j'en félicite les auteurs parce que je trouve que l'exercice était difficile – de ce qui s'est passé, à la fois des lacunes, des insuffisances voire des a priori et des avancées. Je vais commencer par ce qui n'est pas agréable et je terminerai sur les avancées.

A propos des lacunes, insuffisances et a priori, il apparaît clairement qu'il s'agit des méfaits de la trop grande précipitation dans laquelle nous avons dû travailler. Je vais prendre trois choses. D'une part, l'éclairage scientifique demeure très orienté, du fait de l'absence d'une parole scientifique contradictoire. Je prendrai pour exemple ce qui est dit au niveau de l'électro-sensibilité, mais aussi au niveau des antennes-relais. D'autre part, la réflexion sur un seuil réglementaire est tronquée. L'impossibilité, du fait de cette précipitation, de faire par exemple une évaluation de l'expérience la plus élaborée sur la question, celle de Salzbourg, manque cruellement à notre étude et à notre observation. Enfin, des pans entiers n'ont pas été abordés ou à peine abordés dans le débat. Je pense par exemple au problème des sites sensibles.

Ce qui m'inquiète un peu par rapport à cette précipitation, c'est que je ne sais pas ce qui va suivre. Je lis deux choses qui me semblent un peu inquiétantes. A un moment, on dit « il s'agit d'une phase qui se clôt » : cela veut bien dire qu'il y a là clôture. Et d'autre part, « les ministres doivent rendre leurs conclusions ». Cela veut dire que, quand même, c'est toute une partie qui s'arrête et on ne voit pas très bien comment on va poursuivre, à moins que cette après-midi permette de définir des pistes qui n'ont pas été évoquées ou qui ont été insuffisamment évoquées et sur lesquelles il faut continuer à travailler. Qu'est-ce qui se clôt et qu'est-ce qui se poursuit ?

Par ailleurs, il y a un certain nombre d'assertions qui ne me semblent pas recevables. Là, je ne suis pas d'accord pour ne travailler que sur les propositions parce que, dans les chapitres d'identification des problèmes, les termes ont leur importance. Par exemple, page 19, il est mentionné « des allégations de conflits d'intérêts ». Or il ne s'agit pas d'allégations de conflits d'intérêts sur l'expertise, il s'agit d'un rapport de l'IGE et de l'IGAS.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Je vais prendre le dictionnaire que j'ai au bureau pour l'apporter avec moi ce week-end parce qu'il y a un certain nombre de sujets, des deux côtés, qui méritent que l'on regarde le dictionnaire.

Janine LE CALVEZ, Priartem

Moi, j'ai regardé le dictionnaire sur « allégation » pour faire la critique. Ce sont simplement des paroles, des affirmations.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Il existe des liens directs.

Janine LE CALVEZ, Priartem

Il est affirmé par ailleurs page 20 et page 29 que « l'on ne pouvait pas faire l'amalgame avec d'autres crises ». Si on l'affirme, moi, je veux bien, mais il faut pouvoir le prouver parce que nous, nous pouvons prouver le contraire. On peut vraiment faire des parallèles avec ce qui s'est passé sur un certain nombre d'autres crises, que ce soit l'amiante ou le tabac : financement orienté de la recherche, confiscation de l'expertise par un tout petit noyau d'experts, marginalisation voire destruction professionnelle de scientifiques qui osent souligner un risque.

On retrouve aussi ce que nous disent les opérateurs à propos des études. On fait dire au SCENIHR que « le SCENIHR estime qu'aucune étude n'a mis en évidence d'effet indésirable ». Ce n'est pas ce que dit le SCENIHR. Le SCENIHR dit : « il y a des études plus ou moins robustes qui disent qu'il y a un effet, mais il y a en face des études plus ou moins robustes aussi qui disent qu'il n'y en a pas ». Ce n'est pas la même chose que de dire « aucune étude ne dit que ». C'est ce que nous disent en permanence les opérateurs. C'est pour cela que je suis assez sensible à cela. Une fois de plus, je reviens sur la notion de « pour tout risque émergent, les positions disant qu'il y a un problème sanitaire ont toujours été des positions au départ minoritaires ». Il faut les prendre en compte. Je pourrais citer bien d'autres exemples de termes qui laissent accroire que, finalement, il y aurait beaucoup moins de problèmes que ce que nous soulevons.

Sur les avancées, il y a la reconnaissance de la téléphonie mobile comme risque émergent à gérer comme tel puisqu'il est question de « gestion de risque émergent » à plusieurs reprises, la reconnaissance du contexte d'incertitude – que vous le vouliez ou non, M. le Président, c'est une avancée aussi et elle suppose des modes d'action politique face à cette incertitude –, l'affirmation de la nécessité d'appliquer le principe de précaution, le rééquilibrage du pouvoir en faveur des élus locaux, l'affirmation du triptyque transparence, concertation, confiance comme un triptyque fondamental sur ce dossier avec recherche d'une plus grande indépendance dans le domaine de la recherche et dans celui des mesures, l'ouverture de la réflexion sur des valeurs d'exposition du public.

Il y a une ouverture, même si cette partie est très peu claire et doit être l'objet d'une tentative de clarification aujourd'hui. S'il y a un point sur lequel nous devons absolument progresser par rapport au rapport aujourd'hui, c'est sur cette question parce que de celle-ci dépendra largement l'évaluation du processus et donc des résultats que nous pourrons, nous, en faire. En dehors de notre revendication à 0,6 volt/mètre, il est rappelé que deux autres scénarios ont été proposés, l'un qui serait l'application du principe Alara avec une valeur normative et l'autre qui serait plutôt la recherche d'une valeur cible consensuelle. Je pense qu'il est d'autant plus nécessaire de clarifier ces deux paragraphes que des valeurs d'exposition sont également évoquées dans la partie sur les mesures. Là, j'avoue que je n'ai rien compris. Pages 38 et 39, il est question d'un 2 volts/mètre conseillé, d'un 6 volts/mètre réglementaire, je ne sais pas de quoi il s'agit, j'avoue que je n'ai rien compris.

Par rapport aux manques, nous avons seulement effleuré la question des sites sensibles. Je ne vois pas non plus apparaître l'une des propositions que nous avons faites qui est l'élaboration de cadastres électromagnétiques et de cadastres hertziens au niveau des éléments d'information à mettre à la disposition des communes et des riverains. Ce sont des éléments que nous demanderons soit à faire rajouter soit à discuter cette après-midi. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup Mme Le Calvez.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Nous avons dit que, jusqu'à vendredi midi, un certain nombre de précisions, d'amendements pouvaient être demandés, mais un certain nombre d'organisations, d'institutions ont déjà produit des contributions écrites en la matière. Pour mettre tout le monde sur un pied d'égalité, il faut que tout le monde produise des contributions écrites. Si nous avons des choses par écrit d'un côté et des choses par oral de l'autre, ce sera un peu difficile à gérer. Si vous avez des demandes précises de formulations qui vous gênent, faites-nous-en part par écrit de façon privilégiée.

Jean-François GIRARD

La parole est à l'AFOM.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles

Merci M. le Président, je voudrais à mon tour commencer par saluer la qualité du travail qui a été effectué parce que résumer en 50 pages 3 jours et demi de débat très riche et souvent vif voire rugueux est une remarquable prestation du point de vue de la synthèse. Vous avez contribué utilement à rappeler à la fois les enjeux, les problèmes à résoudre, pour sortir de la situation de blocage actuel pour le déploiement des antennes-relais en particulier. Nous avons eu l'occasion au cours de cette table ronde d'exprimer un certain nombre de propositions. Pas mal de ces choses sont reflétées dans le rapport. Nous avons pu exprimer au fil des discussions notre accord ou notre ouverture sur bon nombre des propositions qui figurent.

Je me contenterai de proposer quelques remarques sur le chapitre 5, sachant que nous vous ferons passer nos remarques concernant l'ensemble du document par écrit.

Sur le chapitre 5, nous considérons essentiel que les propositions qui seront retenues dans le rapport final tiennent compte des clarifications apportées lors de la table ronde et que les orientations pour l'action permettent de répondre clairement et précisément aux questions de santé que se posent légitimement les Français en restituant fidèlement l'état de l'expertise internationale et nationale sur le sujet, en particulier les antennes-relais. Vous l'avez bien rappelé tout au long de la table ronde, nous ne sommes pas une instance d'expertise scientifique, nous sommes une représentation de la société civile pour débattre des problèmes de société. Nous avons entendu les représentants de l'OMS et d'autres : il est important que ceci soit bien reflété dans le rapport même si nous avons entendu aussi que quelques organisations individuelles contestent la position des autorités sanitaires et des experts au niveau international. Et puis identification de moyens concrets pour répondre à l'incertitude des riverains : tout ce qui va autour de la concertation, du développement du dialogue, c'est très important. Et que l'on permette aux opérateurs de pouvoir à nouveau installer des antennes-relais dans la sérénité, avec un cadre juridique clair et sécurisé. C'est très important pour nous. A cet égard, je dois dire que, si les propositions qui figurent au chapitre 5 fournissent un cadrage des travaux à venir ou dessinent des perspectives à moyen terme, nous sommes dans une situation d'urgence sur le terrain. Face à ces blocages sur le terrain, devant les

tribunaux – vous l'avez dit, M. le Président, il faut éviter le recours au judiciaire – et dans l'opinion. Force est de constater que certaines formulations qui figurent dans le rapport ne sont pas de nature à sécuriser juridiquement le déploiement des émetteurs radio. A la lecture de l'ensemble du rapport, il nous apparaît même que certaines formulations pourraient accroître l'insécurité juridique pour les opérateurs : c'est vraiment quelque chose de très important que nous tenons à souligner. On ne sortira pas de cette situation sans rétablir la sécurité juridique, surtout quand on entend certains qui menacent déjà de continuer à recourir aux actions judiciaires.

En plus de ce premier point qui est très important, il nous semble aussi que plusieurs propositions qu'avaient faites l'AFOM et les opérateurs dans un esprit constructif n'ont pas toujours été reflétées dans le rapport. Il nous semble important de renouveler nos propositions, en particulier le renforcement des instances de concertation départementales, le renforcement du rôle de l'Etat et des préfets sur le terrain avec l'implication des DDASS, avec aussi la prise de parole forte et claire de l'Etat au niveau national et au niveau local.

Le troisième point concernera la partie 4-2 du rapport consacrée aux niveaux d'exposition du public. Il y a eu un progrès pendant la table ronde dans la compréhension du sujet : il y a bien une distinction à faire entre d'une part les valeurs limites d'exposition dans l'objectif de protéger la population et d'autre part des valeurs indicatives qui s'appliqueraient exclusivement à l'intérieur des lieux de vie dans l'objectif de rendre acceptables les installations, dans un objectif sociétal, dans un objectif d'attention aux préoccupations des gens. Nous pensons que cette distinction pourrait être reflétée un peu plus clairement dans la formulation du chapitre 5, et cela d'autant plus qu'au paragraphe 4-2, nous notons que le projet de rapport reflète largement l'hypothèse du 0,6 volt/mètre même s'il a été assez largement montré pendant la table ronde que ce chiffre est sans fondement sanitaire et que, d'ailleurs, des riverains se plaignent des antennes-relais même quand le niveau d'exposition mesuré est inférieur à 0,6 volt/mètre.

Le rapport reflète également l'approche dite Alara alors même que le principe de cette approche ne s'applique aujourd'hui qu'en situation de risque avéré, en particulier pour l'électronucléaire, et que nous ne sommes pas du tout dans une situation de risque avéré. Vis-à-vis des antennes-relais, nous sommes dans une situation où l'hypothèse même d'un risque n'est pas retenue par les autorités sanitaires. Cette approche qui figurait avec l'adjonction de l'idée d'un niveau le plus faible possible tout en préservant la qualité du service rendu figurait déjà dans le décret du 3 mai 2002, avec une rédaction qui s'appliquait uniquement aux lieux sensibles. Il y a peut-être là une piste d'élargissement de cette rédaction aux lieux de vie. En tout cas, cette approche, à notre sens, doit être dissociée de l'idée d'une valeur cible de qualité. Ce sont deux approches différentes. Le rapport reflète bien ces trois hypothèses. Il serait normal à notre avis qu'il reflète également l'avis qui a été exprimé par l'AFOM et par les opérateurs mobiles, donc la 4^{ème} hypothèse, qui a été évoquée largement pendant la table ronde, à savoir le maintien des seuils réglementaires OMS qui sont en vigueur aujourd'hui dans la très grande majorité des pays avec un renforcement de l'information du public sur le niveau effectif de l'exposition dans les lieux de vie, notamment le travail pour modifier le protocole de mesure de l'ANFR comme cela a été proposé en séance par le Président de l'ANFR.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

La proposition de l'ANFR figure dans le rapport.

Jean-Marie DANJOU

Je parle dans l'équilibre de la partie 4-2. A partir de là, dès lors que l'ensemble des positions sont reflétées, il nous semble que votre proposition de méthode qui figure à la fin du 4-2 est tout à fait excellente, à savoir « d'organiser l'évaluation des hypothèses suivant un protocole scientifique rigoureux » sous réserve de l'ajout de cette 4^{ème} hypothèse. J'ajoute « au sens sociétal et juridique qui permette d'assurer une sécurité juridique qui soit opposable » parce que rien ne serait pire que de repartir dans des processus flous qui n'assurent pas de sécurité juridique et qui ne soient pas opposables pour les opérateurs.

Merci M. le Président, nous nous réserverons d'intervenir sur les autres points ultérieurement.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Le projet de rapport le démontre, il cherche à trouver non pas un consensus mais un point d'équilibre en mai 2009 sur ce sujet. Que chacun d'entre vous dise « on ne s'y retrouve pas », c'est peut-être l'essence même de la recherche de ce point d'équilibre.

Par ailleurs, je ne peux pas laisser passer la référence à la publication scientifique qui, la première, avait raison en disant : « Il y a plein d'exemples où il y a quelqu'un qui, seul contre tous, a eu raison ». L'honnêteté scientifique impose de reconnaître que beaucoup de gens ont écrit des bêtises que les publications ultérieures ont dénoncées. Il y en a autant dans un sens que dans l'autre. Je vous ai donné l'exemple de la publication sur le café qui donnait le cancer du pancréas. C'est l'honnêteté de dire qu'il y a des publications qui ont raison et puis d'autres qui ont tort. Si on ne reconnaît pas cela, il ne faut plus faire appel à la science. Je suis très rigoureux là-dessus, il y a des choses que je ne peux pas accepter. On ne peut pas dire : « cette publication ne vous va pas, donc vous ne la prenez pas ». Ce n'est pas qu'elle ne nous va pas, c'est que, pour l'instant, elle est la seule à dire cela, c'est tout. Mme Le Calvez, même si le débat scientifique n'a pas eu lieu ici, ce n'est pas une raison pour que nous, représentants de la société avec toutes les parties prenantes, nous ne comprenions pas ce que cela veut dire. Un débat scientifique où il y a des choses qui sont dites, qui sont contredites, qui sont redites. Les craintes sont respectables, la démarche scientifique doit attendre d'avoir un ensemble de références et pas seulement une seule. Je serai décidé à faire partager ce message parce que c'est celui qui nous permettra d'avancer.

Janine LE CALVEZ, Pour une réglementation des antennes-relais de téléphonie mobile (Priartem)

Bien évidemment, il ne s'agit pas d'une seule étude qui ait pu montrer des effets. Je rappellerai le contexte dans lequel nous avons insisté pour que l'on auditionne M. Kundi. Mme Deventer, quand elle a fait sa présentation, nous a bien dit qu'il existait une seule méta-analyse sur les enquêtes épidémiologiques sur les riverains d'antenne, qu'elle était très bien faite et que ce travail était réalisé par M. Kundi. Il me semble qu'à partir du moment où c'est la seule méta-analyse, c'est-à-dire que ce n'est pas une seule recherche, mais une lecture de plusieurs recherches, il était important de l'écouter. Nous ne sommes pas en train de nous appuyer sur une seule étude, mais sur un ensemble de publications qui montrent... Vous avez utilisé le terme de controverse scientifique. C'est bien sur cette base de la controverse scientifique qu'il existe cette incertitude. Ce n'est pas l'incertitude parce que l'on ne sait pas, c'est l'incertitude parce qu'il y a débat.

Jean-François GIRARD

D'accord, il y a débat mais les analyses... Je vous l'ai dit le premier jour, quand certains ont dit « les antennes et les terminaux, c'est la même chose ». Cela me choquait, je vous l'ai dit, ce n'est pas tout à fait la même chose. Pour les terminaux des téléphones mobiles, tout le monde, y compris le Premier Ministre et l'OMS, dit que l'on se pose des questions ; pour les antennes mobiles, la situation n'est pas la même. Quand on m'a demandé le premier jour de mettre tout dans le même paquet, je suis bien élevé et j'étais l'animateur, j'ai écouté, mais aujourd'hui, je vous dis ce que j'en pense, ce n'est pas honnête. C'est clair, la situation n'est pas la même, il y a les terminaux où l'on a un doute et puis, pour l'instant, il y a les antennes où rien ne permet de dire qu'il y a un doute. On peut ne pas être d'accord avec l'OMS, la suspecter de...

Janine LE CALVEZ, Pour une réglementation des antennes-relais de téléphonie mobile (Priartem)

On n'est pas au même niveau de connaissance, ce n'est pas la même chose, on n'a pas l'équivalent d'Interphone.

Jean-François GIRARD

Je reviens à ma boulangerie : je ne vais pas lui dire que l'antenne mobile, c'est le même problème que le téléphone. Il faut que l'on soit honnête entre nous, que l'on cherche le point d'équilibre où personne ne se déjuge monstrueusement, mais où l'on se rapproche de l'autre.

Janine LE CALVEZ, Pour une réglementation des antennes-relais de téléphonie mobile (Priartem)

Ce n'est pas la même chose parce que, dans un cas, vous avez le choix de l'utiliser de telle ou telle façon et dans l'autre, vous ne l'avez pas.

Jean-François GIRARD

Je parle de l'appréciation de la possibilité du risque. Vous m'avez dit « c'est la même chose, il faut tout traiter ensemble ». Encore une fois, j'étais bien élevé et j'avais besoin d'animer et de vous écouter. Là, je vous dis aujourd'hui : ce n'est pas tout à fait la même chose. Il faut que l'on tienne compte de cela. Peut-être que, dans 6 mois ou 1 an, on s'apercevra que les arguments sont différents, mais au jour d'aujourd'hui, j'ai tendance à chercher avec vous à trouver des solutions, des réponses adaptées au téléphone mobile, mais qui ne seront peut-être pas les mêmes pour ce qui est des antennes. C'est tout. On continue avec l'Association des maires des grandes villes de France. Je vous en prie, Monsieur. Et après, dans l'ordre, l'Alliance TICS.

Gildas LAERON, Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Je suis conseiller municipal en charge des technologies de l'information et de la communication à la ville de Grenoble. A ce titre, je représente Michel Destot, président de l'AMGVF. Tout d'abord, je m'excuse par avance de devoir partir et de ne pas pouvoir participer à la fin des travaux pour des

raisons d'encombrement de train. J'ai été très content, M. le Président, après avoir lu vos verbatims, de revoir ce soir revenir la boulangère à qui nous voulons envoyer un message clair à l'issue de ces travaux. L'intervention que je souhaite faire s'inspire de la lettre de mission qui demandait à cette table ronde de venir avec « des propositions visant à des évolutions réglementaires ou à des engagements volontaires ». Mon propos ne sera pas sur des mesures réglementaires puisque nous avons bien compris à la tonalité du rapport qui a été écrit que beaucoup, sur l'évolution réglementaire, est basé sur beaucoup de choses qui doivent arriver à l'automne, tant sur de nouveaux protocoles au niveau du CENELEC que sur le rapport de l'AFSSET au niveau sanitaire qui sera remis à l'automne. Au niveau réglementaire, sur une question plus que sur du risque avéré – j'entends bien ce que vous dites sur les antennes-relais, le risque n'est pas avéré ou, en tout cas, il y a une dispute sur le fait d'être avéré ou pas –, il n'y a pas véritablement d'évolution réglementaire qui soit prévue dans les propositions qui sont faites là, à la différence des terminaux tels que, sur les enfants, sur un certain nombre de choses, il y a des propositions qui sont déjà bien avancées et déjà concrètes. J'entends qu'à ce point d'étape, il n'y a pas d'évolution réglementaire.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

En termes de concertation locale, si tout ce qui est proposé était repris, il y aurait beaucoup de règlements derrière.

Gildas LAERON, Association des maires des grandes villes de France (AMGVF)

Monsieur le rapporteur, j'en viens justement à cette question de la concertation locale et de l'évolution réglementaire qui concerne les élus locaux et ce que les élus locaux ont déjà fait. Sur la concertation locale, est mis en avant le fait qu'il doit y avoir un rôle plus présent de l'Etat : effectivement, nous l'entendons complètement. Néanmoins, j'attire l'attention sur la manière dont est écrit ce chapitre où l'on a le sentiment qu'à travers les rapports entre les collectivités locales, les opérateurs au niveau local, la concertation locale au travers de chartes a pu faire avancer les choses. Je suis complètement d'accord et je pense que l'ensemble des associations représentant les élus locaux seront d'accord là-dessus. Cela a permis des avancées, sauf que, jusqu'à cette table ronde aujourd'hui, dans quelle situation nous trouvons-nous ?

Nous nous trouvons avec des associations qui, jusqu'à cette table ronde, n'avaient trouvé comme véritable écoute au niveau national que le levier juridique, des associations d'élus locaux ou des élus locaux selon leur bonne volonté qui ont bien voulu, à un moment donné, sous la pression souvent de leurs habitants, prendre la question comme ils pouvaient la prendre avec les moyens qui étaient à leur disposition et dans les compétences qui étaient les leurs, qui leur rendent toujours le travail difficile sur cette question, et des opérateurs qui, depuis les dernières décisions de justice, dans nos rapports au niveau local, ne souhaitent plus faire d'avancée, pour parler clair, sur des choses qui iraient plus loin. Nous avons des opérateurs qui sont dans des positions un peu figées. Les associations, les élus locaux et les opérateurs demandent aujourd'hui une clarification, peut-être pas en termes de réglementaire mais en termes d'objectif. J'entends tout à fait ce que vous dites sur la concertation locale et il y a des propositions qui vont tout à fait dans le bon sens. Notre première inquiétude, sur la question spécifique des antennes-relais, c'est que tout aujourd'hui passe par un transfert vers les collectivités locales et une incertitude ou en tout cas un flou qui mériterait d'être clarifié sur le rôle de l'Etat là-dedans, sur la question des moyens, sur la question des schémas, sur le rôle d'arbitre sur la question du schéma des antennes, sur la question des périmètres, sur la question des conséquences de l'adoption du principe Alara.

Nous revenons vers vous avec une proposition concrète par rapport au paragraphe 5 : sur cette question du principe Alara, sur cette question du protocole de mesure, sur cette question du périmètre de sécurité, sur la question du schéma, nous souhaitons que le gouvernement se positionne par rapport à une expérimentation sur un territoire, une ville, une agglomération, afin qu'il puisse y avoir un travail sur tous ces aspects avec les moyens conséquents de l'Etat et son rôle d'arbitre. Nous souhaitons avoir un engagement volontaire de la part de l'Etat de mettre l'ensemble des partenaires qui ont participé à cette table ronde sur un territoire particulier pour nous permettre, à mon avis, dans un 2^{ème} temps, et ce sera peut-être l'objet d'une 2^{ème} table ronde, de faire le bilan d'une expérimentation et d'un engagement volontaire sur un territoire, qui permette de faire le bilan de toutes les propositions qui peuvent être faites tant sur la concertation locale que sur les mesures et les protocoles avec une confrontation entre les différents points de vue. Je vous remercie.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup, je donne la parole au représentant de l'Alliance TICS.

Stéphane ELKON, Alliance des technologies de l'information, de la communication et des services associés (Alliance TICS)

Je représente les constructeurs télécoms au sens large, à la fois les constructeurs d'infrastructures et de mobiles. Je tiens moi aussi à souligner l'impressionnant travail qui a été effectué et la qualité du document. Nos adhérents s'en sont vraiment rendu compte à sa lecture.

Je soutiens ce qu'a dit l'AFOM sur ses remarques, en tout cas tout ce qui concerne les antennes-relais. Nous avons fait une contribution écrite que nous avons adressée par *mail*. Dans cette contribution, il y a deux éléments principaux que nous avons souhaité soulever. Premièrement, *quid* de l'Europe ? Nous estimons que le contexte réglementaire européen figure insuffisamment dans ce rapport. Nous avons donc fait des contributions dans ce sens, notamment dans la partie « propositions » à la page 35. Nous avons proposé lors d'une table ronde que soient rappelées les dispositions du cadre réglementaire si la France devait décider d'établir des mesures particulières s'appliquant aux terminaux mobiles. Notre interprétation des textes réglementaires nous conduit à penser que la France doit respecter certaines obligations, notamment recueillir l'unanimité des autres Etats membres si elle doit décider d'une réglementation particulière s'appliquant aux terminaux. Je pense donc qu'une phrase rappelant ce contexte réglementaire pourrait être intéressante.

A la page 36, nous avons noté qu'il y avait une proposition de création d'un Comité opérationnel qui traiterait des aspects spécifiques aux terminaux mobiles. C'est une idée qui nous semble bonne parce que ces questions sont très complexes. J'ai parlé du contexte réglementaire européen, mais il y a aussi d'autres points à prendre en compte.

Enfin, je souhaiterais dire quelques mots du paragraphe 4 pages 36, 37 et 38. Au cours des débats, plusieurs voix se sont jointes pour demander à ce que tout ce que l'on déciderait en termes de seuil ne soit pas cantonné uniquement à la téléphonie mobile. Nous avons compris qu'il n'y avait pas de raison scientifique pour adopter des mesures particulières qui soient restreintes à ce cadre. Notre proposition est d'élargir le débat à l'ensemble des utilisateurs des fréquences, quel que soit le service, quelle que soit l'entité qui exploite le service. Cela nous paraît être la moindre des choses pour cette partie pour avoir une approche homogène. Je vous remercie, M. le Président.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. La parole est à votre voisin, M. Badoz, et ensuite à M. Pomonti.

Pierre-Antoine BADOZ, France Télécom / Orange

Merci M. le Président. Sur le fond, je partage évidemment les commentaires et les propositions de l'AFOM. Sur la forme, je serais peut-être un peu plus ferme. D'abord, un point de méthode. Lors de la dernière réunion, M. le Président, vous nous avez demandé instamment de ne pas faire de remarque publique sur le projet de rapport. Or à ma connaissance, il y a eu un communiqué de presse de deux associations sur ce projet de rapport. Vous ne l'avez pas mentionné dans l'introduction. Alors que la confiance fait partie du triptyque que vous avez mis en exergue de cette table ronde, cela ne me semble pas tout à fait cohérent avec ce point de confiance.

Pour ce qui nous concerne, nous saluons la qualité du travail de synthèse, mais nous ne retrouvons pas sur des points essentiels la diversité des débats et des propositions qui ont été faites.

Premier point, Michel Setbon a posé la question qui me paraît absolument clé : quelle est la question à laquelle nous voulons répondre ? Cette interrogation a disparu. On ne sait pas à quelle question on répond. Notamment pour le point critique qui est celui des seuils d'exposition, on ne sait toujours pas à quelle question on souhaite répondre. Est-ce pour des raisons sanitaires ? Il me semble, compte tenu de l'unanimité des autorités sanitaires, que modifier le seuil ne répond pas à une problématique sanitaire. Est-ce pour diminuer l'inquiétude des riverains ? Je ne suis pas certain que l'on diminue l'inquiétude des riverains en baissant les seuils comme on peut le voir dans les pays et dans les villes où les seuils sont différents des seuils internationaux.

Je crois qu'un point absolument essentiel est la contribution de la téléphonie mobile à la sécurité des personnes. J'avais cité le nombre d'appels vers les services d'urgence : 1,5 million par an rien que pour le réseau d'Orange et pour l'Ile-de-France. Cela veut dire que, sur la France et sur tous les services, ce sont des millions et des millions d'appels. Ceci vaut également pour les services sanitaires. En effet, si je reprends la publicité du ministère de la santé toute récente sur la grippe H1N1, il y a 3 gestes simples : se laver les mains plusieurs fois par jour, utiliser un mouchoir et en cas de symptôme grippal, appeler son médecin traitant ou le 15 avec un petit symbole qui est un téléphone mobile.

Deuxième point, la transparence est le maître mot de cette table ronde. Il me semble que ceci doit valoir pour toutes les ondes. Là, je rejoindrai le représentant de l'Alliance TICS. Il est absolument indispensable de prendre en compte l'ensemble des réseaux mobiles, y compris les antennes-relais des réseaux mobiles privés (gendarmerie, police, Samu, pompiers, réseaux de taxis et j'en oublie). Ce sont plus de 40 000 antennes-relais en France. Il va y en avoir plus. La SNCF va déployer un nouveau réseau GSMR pour moderniser sa communication avec les trains. C'est de l'ordre de 2 000 antennes supplémentaires. Ces éléments doivent être pris en compte, ce sont aussi des réseaux mobiles. Cela, on ne le retrouve pas, et cela me paraît clé. Une partie de ces réseaux, une partie de ces antennes-relais ne sont pas en ligne sur cartoradio. Ce sont des milliers et des milliers d'antennes qui ne sont pas disponibles sur cartoradio. Transparence et information, oui, mais information complète. Ce ne sont pas quelques antennes et ce ne sont pas des petites puissances, y compris pour les radars par exemple.

Troisième point, l'Etat n'apparaît pas dans ce rapport, il est le grand absent. Il y a les opérateurs, il y a les collectivités locales mais l'Etat n'apparaît pas. Or il est bien à l'origine de la téléphonie mobile, il est à l'origine de tout ce développement. C'est lui qui l'a toujours voulu dès l'origine et qui le veut encore aujourd'hui. Aujourd'hui même, 20 mai 2009, Valérie Pécresse, Luc Chatel et Nathalie Kosciusko-Morizet lancent une consultation publique sur l'Internet du futur qui va s'interroger notamment sur les réseaux d'accès y compris mobiles et nomades, sur les réseaux spontanés (dont les mailles Wi-Fi et les réseaux véhiculaires), sur l'Internet des objets, c'est-à-dire le NRC (near field communication), RFID, informatique ambient et j'en passe. La problématique sanitaire, sociale, d'acceptabilité, etc. n'est même pas posée. Quelle est la cohérence ? Où est la cohérence de l'Etat ? L'Etat doit être au centre, c'est un vrai sujet, et on ne le retrouve pas. Or l'ensemble des acteurs demandent que l'Etat prenne toute sa place dans ce débat.

Enfin, pour citer deux exemples qui nous paraissent absolument clés, le rapport note au début que « la table ronde prend acte d'une controverse scientifique ». Nous récusons ce terme de « prendre acte d'une controverse scientifique ». Il n'y a pas pour nous de controverse scientifique, pour les antennes j'entends. Il y a une controverse sociétale, mais il n'y a pas de controverse scientifique et on ne peut donc pas dire que la table ronde en prenne acte. C'est pour nous un élément clé.

Dernier point qui me paraît essentiel, je ré-appuis sur ce qu'a dit Jean-Marie Danjou. Il est absolument indispensable dans le point 4-2 des propositions parce que c'est ce qui va être retenu de ce rapport de rajouter la 4^{ème} hypothèse qui est : aujourd'hui, il y a une réglementation internationale qui utilise un facteur de précaution de 50. A tout le moins, cette hypothèse mérite de faire partie des hypothèses qui font partie du débat. Je vous prie de m'excuser si j'ai été un petit peu ferme ou véhément mais je tenais vraiment à souligner ce point qui me paraît clé.

Je souligne en conclusion la qualité du travail qui a été fait nonobstant mes remarques. Je vous prie de m'excuser parce que je ne pourrai pas rester jusqu'à la fin des travaux, et je le regrette beaucoup, pour des raisons de transport collectif. Merci M. le Président.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup M. Badoz. Je donne la parole à M. Pomonti, et ensuite à l'Association des maires de France.

Jacques POMONTI, Association française des utilisateurs de télécommunications (AFUTT)

Merci M. le Président, rapidement quatre remarques. D'abord un point de clarification de méthode si je me permets. Il a été fait référence assez systématiquement lors des discussions autour de cette table aux associations. Or les associations représentent des situations, des missions, des natures d'actions très différentes, très variées. Je dois dire que, dans le rapport, il y a un effort pour faire la distinction, mais je souhaiterais que cette distinction soit plus fortement marquée parce que la société civile, c'est quelque chose de très complexe, donc les associations sont très variées et n'ont pas les mêmes natures de missions. Notre mission à nous est de représenter les utilisateurs de télécommunications et de communications électroniques, de représenter leurs usages, leurs intérêts, de retourner vers eux éventuellement pour les informer et leur expliquer les choses. Nous n'avons pas d'autre mission que celle-là. Je pense qu'il serait utile d'introduire cette distinction plus clairement dans le rapport.

Deuxième point, ce qui est notre mission nous conduit au nom des utilisateurs, les quelque 60 millions d'utilisateurs français mais il y en a beaucoup plus dans le monde, à insister sur le danger qu'il y aurait à sous-estimer l'importance du changement intervenu dans nos sociétés, ce changement qui est marqué par l'accès à la mobilité. C'est une conquête de chacun, la possibilité de communiquer là où l'on est, à qui l'on veut, quand on veut. Vous ne reviendrez pas dessus. La politique, c'est l'art du possible, en tout cas c'est notre rôle en tant que représentants des utilisateurs d'insister sur cet aspect. C'est un changement profond, complètement approprié par les uns et par les autres dans nos sociétés et nous devons en tenir compte, et ceci d'autant plus que, dans cette affaire, la population jeune est celle qui a le rôle moteur. C'est elle qui est prescriptrice de l'accès à ces usages, de l'accès à cette nouvelle technologie. Toutes les enquêtes montrent que les foyers où il y a des enfants ont deux ans d'avance dans leur équipement en matière d'ordinateur, d'accès à l'Internet et au haut débit et d'utilisation de la mobilité sur ceux qui n'ont pas d'enfants. Ce sont des faits, des réalités. Si je m'étais permis de m'adresser à la sagesse parlementaire l'autre jour en disant à l'un de nos représentants parlementaires qu'il fallait être méfiant sur la possibilité de restreindre pour la population des adolescents – 14 à 18 ans – l'utilisation du mobile, c'est parce que je crois que c'est très difficile de vouloir aller contre cette réalité extrêmement forte. On peut essayer de le faire, mais cela me paraît difficile.

Troisième remarque, notre responsabilité est aussi de dire ce qui ne va pas, ce que nous entendons. Les quelque 8 000 à 10 000 plaintes que nous traitons chaque année ne font pas mention du problème de la santé (c'est normal, on ne s'adresse pas à l'AFUTT pour cela), mais portent sur des problèmes de mauvais fonctionnement du réseau de mobilité, d'insuffisance de la couverture, de difficulté d'accès. M. le Président, si nous devons nous aussi engager ne serait-ce que sur une petite partie des problèmes qui nous sont présentés chaque jour une action judiciaire, je vous laisse imaginer le tohu-bohu que ce serait. Il faut tenir compte effectivement de cette réalité. L'article du journal *Le Monde* d'il y a quelques jours exprimant le fait que la polémique sur les antennes-relais ralentissait l'installation de réseaux mobiles, nous le constatons. Le graphique est particulièrement éloquent : il montre la chute de l'installation des antennes-relais entre 2006 et 2008. S'il est vrai que la multiplication de l'installation des antennes permet d'éviter la concentration des effets potentiellement nocifs sur les terminaux mobiles, pourquoi ne pas multiplier les antennes mobiles ? En tout cas, il y a là un problème : aujourd'hui, nous prenons du retard, les opérateurs ne tiennent pas leurs engagements, c'est la réalité.

La quatrième remarque concerne l'information des utilisateurs. Nous sommes prêts en tant qu'association d'utilisateurs à accompagner les pouvoirs publics et les élus locaux qui sont en première ligne, nationalement et localement dans cet effort d'explication nécessaire, d'information des utilisateurs sur le principe de précaution, sur ce qui sera décidé à ce propos quant à l'usage des téléphones mobiles. Encore faut-il que les règles soient claires. Nous vous supplions, si le consensus n'est pas atteint, de prendre des décisions claires pour que le message que nous aurons à transmettre soit clair sur la réalité, sur les conditions de fonctionnement qui seront mises en place. Evitez la confusion ! Par exemple, il ne faut pas mélanger le problème des antennes-relais avec celui des terminaux : vous l'avez dit et je vous suis tout à fait là-dessus. Si on devait mélanger les deux problèmes, le langage ne sera pas clair vis-à-vis des utilisateurs. Or il faut qu'il soit clair.

Evitez aussi la concentration des angoisses. Je regrette beaucoup que le représentant de l'AMGVF ait dû partir, mais je pense qu'on lui rapportera mes propos. Sa proposition d'expérimentation concentrée sur un lieu du territoire m'inquiète à cet égard parce que concentrer les efforts sur un point, c'est aussi, on l'a vu ailleurs déjà, risquer de mobiliser les angoisses.

Eviter la concentration des angoisses, éviter la confusion, avoir des messages clairs pour que nous puissions faire notre travail en accompagnant les pouvoirs publics et les élus locaux dans cette clarté indispensable. Je vous remercie.

Jean-François GIRARD

Merci M. Pomonti. Pour respecter l'ordre dans lequel j'ai vu les pancartes, je vais donner d'abord la parole à Nadia Ziane puis au représentant de l'AMF.

Nadia ZIANE, Association familles rurales

Merci M. le Président. Je vais revenir très rapidement sur le fait que les antennes et les mobiles sont indissociables, particulièrement en milieu rural.

Jean-François GIRARD

Pardonnez-moi de vous couper, je vous invite à parler près du micro pour que la personne qui prend le verbatim puisse vous entendre, plus que l'autre fois parce que nous n'avons pas le même système de sonorisation.

Nadia ZIANE, Association familles rurales

Très bien, je vais donc faire un effort. Sur l'indissociabilité des mobiles et des antennes, il faut savoir qu'en milieu rural, on n'a quand même pas la même implantation que celle que l'on connaît en milieu urbain. Aujourd'hui, comme vous l'avez très bien dit en introduction, il y a de plus gros doutes sur le mobile que sur les antennes. Reste que, quand on utilise son mobile en milieu rural, on prend plus de risques puisqu'il émet plus que quand on l'utilise en milieu urbain. Sur cet aspect, je vais rappeler notre préoccupation forte qui est d'assurer la même couverture quel que soit l'endroit sur le territoire. Sur l'acceptabilité, j'avais cette discussion hier avec mon Président, tous les particuliers aujourd'hui sont d'accord pour avoir une antenne télé sur la tête. Pour revenir sur ce que disait M. Danjou la dernière fois, je ne pense pas que le fait de rajouter des antennes pour rabaisser les seuils puisse être anxiogène chez les gens. Là, je vais émettre un regret, parce que j'attendais de cette table ronde beaucoup plus de propositions de la part des opérateurs et je suis extrêmement déçue d'en avoir si peu pour ne pas dire pas du tout.

En tant qu'association familiale, je vous ai envoyé un *mail* hier que j'ai fait partager à l'ensemble de l'auditoire, il est vrai que, même s'il n'y a pas de consensus, je pense que la préoccupation autour des enfants et de l'absence d'expertise a posé problème : cela a été un point fort de cette table ronde, et je trouve extrêmement dommage qu'il ne ressorte pas du rapport. Ce n'est pas un rapport définitif. Je vous félicite pour la qualité de votre travail mais, bien évidemment, il peut y avoir quelques oublis, et je souhaiterais que celui-là soit rectifié.

Sur l'aspect association de consommateurs, sur les dispositifs anti-ondes dont j'ai parlé, là, malheureusement, vous ne nous laissez pas trop le choix. Il faut une normalisation de ces dispositifs puisque le seul recours que nous puissions avoir contre la commercialisation de ces dispositifs est un recours judiciaire puisqu'on ment aux gens, c'est de la publicité trompeuse. Le

problème, c'est que le marché est en train de s'ouvrir. Pour avoir connu d'autres épisodes par le passé, c'est vraiment au moment où un marché s'ouvre qu'il faut régler les problèmes. Sur la normalisation, c'est pareil, c'est vraiment un point dur pour nous.

Dernier point, sur l'expérimentation proposée par Robin des toits, nous estimons qu'elle mérite d'être tentée parce qu'effectivement, sur la discussion autour des seuils, nous n'aurons vraisemblablement pas la réponse à l'issue de cette table ronde, mais peut-être faut-il tenter des expériences quand on a, en plus, le souci d'avoir des données en milieu rural, en milieu urbain, cela permettra de vérifier l'efficience de ce 0,6 volt/mètre qui est si souvent décrié. Je vous remercie.

Jean-François GIRARD

Merci Madame, je donne la parole au représentant de l'AMF.

Jean DIONIS DU SEJOUR, Association des maires de France

Merci M. le Président. Je suis député-maire d'Agen et je suis président de la commission TIC à l'AMF. Je voudrais faire deux commentaires, l'un en tant que parlementaire et l'autre en tant que représentant du bureau de l'AMF.

En tant que parlementaires, nous sommes peut-être moins déçus que d'autres de la production de la table ronde. Elle était pour nous largement prévisible, nous avons un certain recul au parlement sur ce type de confrontation, on l'a vu sur les OGM, sur d'autres sujets. Une telle table ronde n'est conceptuellement que la conférence des parties prenantes, elle n'est pas habilitée et elle ne peut produire en aucun cas ni de la vérité ni de la légitimité. Elle est là pour que les gens s'entendent, et c'est déjà beaucoup. A cet exercice-là, je voudrais aussi saluer la qualité du travail fait et du rapport fait. Encore une fois, nous en avons vu beaucoup de ce genre de controverse. Une fois que l'on a dit cela, nous avons eu une première étape qui est une conférence de parties prenantes et les gens se sont entendus et peut-être respectés. Il reste qu'il faut maintenant produire et mettre en place des instances pour produire de la « vérité », à un instant t donné : cela s'appelle des hautes autorités scientifiques, il faudra les établir. Ces hautes autorités scientifiques ont comme vocation de mener les études et puis, et là je suis en désaccord avec Pierre-Antoine Badoz, d'organiser la controverse scientifique. Là, je le dis franchement, au contraire, il faut l'organiser, il ne faut pas en avoir peur, sur tous les sujets de ce genre, nous avons maintenant des études minoritaires qui arrivent en disant cela et cela, il faut aller jusqu'au bout du débat scientifique, au contraire. Il faut dire à leurs experts « venez, parlons entre scientifiques et mettons-nous d'accord sur des protocoles, polémiqons au sens scientifique du terme. » Franchement, je crois beaucoup à cette méthode de confrontation. Nous avons vu un certain nombre de points de vue qui étaient avancés très fort. Je pense notamment à un certain nombre de choses qu'avancait le professeur Belpomme qui ont explosé en vol sur cette méthodologie de controverse scientifique. L'une des suites que j'appelle de mes vœux est l'organisation d'une instance scientifique qui travaille dans la durée et qui organise cette controverse scientifique. Je comprends ce que veut dire Pierre-Antoine Badoz, à l'instant t, pour le moment, il n'y a pas d'étude qui ou il n'y en a qu'une qui... Même s'il n'y en a qu'une, organisons la controverse. C'est pour nous très important. Nous pensons honnêtement que c'est la bonne méthode, il n'y en a pas d'autres, autrement, vous aurez toujours le rapport BioInitiative, le rapport minoritaire untel, etc. Il faut donc aller jusqu'au bout, il faut lever cette hypothèque, je crois beaucoup à cela.

C'est dans ce cadre-là, Madame la représentante des associations familiales rurales, uniquement que le concept d'expérience a du sens, c'est-à-dire que l'instance scientifique que nous allons établir – c'est ce que je souhaite – pour confronter les idées, va construire des protocoles et là, la notion d'expérience retrouve un sens. Au hasard, dire « maintenant, on va tester le 0,6 volt dans quelques villes » n'a pas de sens scientifique. Je crois qu'il faut laisser à l'autorité scientifique que j'appelle de mes vœux établir ce qu'elle doit organiser comme controverse et, à partir de là, elle organisera les expériences pour essayer de lever les doutes. C'est à elle de construire ces expériences.

Pour ce qui est de la légitimité, c'est le travail du parlement uniquement. L'une des avancées du Grenelle est de pérenniser un comité de suivi qui associe toutes les parties prenantes. Là, il y a une véritable avancée démocratique. Nous, parlementaires, nous sommes partants pour qu'il y ait un comité de suivi qui associe toutes les parties prenantes, et notamment les grandes associations, qu'elles soient utilisateurs ou qu'elles soient sensibles aux enjeux de santé publique, mais la légitimité, c'est quand même le travail du parlement. D'ailleurs, c'est un peu abordé dans votre rapport, M. le Président, il faut que l'on travaille bien le passage de relais entre ce que vous dites et les vecteurs parlementaires, Grenelle 2 : quels sont les endroits et les moments où aura lieu le débat parlementaire qui tranchera le problème de la légitimité ? En termes de méthode, je voulais faire ce cadrage de manière à ce que l'on ne soit pas trop déçu. Nous, nous avons peut-être un peu plus l'habitude puisque nous avons vu d'autres grandes polémiques. Je ne remonte pas jusqu'au nucléaire, mais le nucléaire, c'était cela aussi d'une certaine manière et dieu sait si l'on a été maladroit sur le nucléaire. Donc si on pouvait l'être un peu moins sur les ondes électromagnétiques. Ce que je dis, c'est qu'avec le temps, même le nucléaire, cela s'apaise un peu parce qu'on a fait aussi les efforts de concertation. C'était le commentaire du parlementaire. Je dis juste un message pour les opérateurs, pour lesquels j'ai beaucoup de respect : ne craignez pas la controverse scientifique, acceptez-la, faites une place aux experts minoritaires et, après, experts contre experts, qu'ils s'expliquent et que les scientifiques aient le courage de parler à ce moment-là, chacun à sa place.

Un mot maintenant de l'AFM, qui complète ce qu'a dit notre collègue de l'AMGVF. Nous avons globalement trois remarques à faire. La première, c'est qu'à un moment donné, vous commencez à poser un droit, que nous ne contestons pas sur le fond, qui est le droit de l'utilisateur à faire des mesures chez lui. Cela nous semble être une piste intéressante. Encore une fois, ce n'est pas aux services municipaux de mettre le petit doigt là-dedans. La santé publique est une compétence régaliennne de l'Etat, c'est donc à l'Etat de l'assurer, c'est au ministère de la santé et à ses services déconcentrés sur le terrain de l'assurer. Nous sommes d'accord avec cette idée d'un droit aux mesures chez soi ; nous ne voulons pas que les services municipaux, dont ce n'est pas la compétence, rentrent sur le terrain de la santé publique.

La deuxième chose, nous vous donnons notre accord sur le fait que, pour établir un schéma directeur prévisionnel de l'implantation des antennes-relais, le rapport préconise le département, et il nous semble que c'est une bonne idée.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Il y a trois pistes.

Jean DIONIS DU SEJOUR, Association des maires de France

En tout cas, la piste qui nous plaît est le département.

Et puis, nous voyons bien comment est en train de s'enclencher le calendrier. Il va y avoir l'annonce des ministres qui sera plutôt centrée sur les terminaux que sur les antennes-relais, il va y avoir l'AFSSET en septembre. Le calendrier est en train de s'étirer, et c'est normal. Pendant ce temps, sur le terrain, il faut que nous gérons. Nous demandons donc au ministère concerné de réactiver les fameuses ICD, instances de concertation locale qui avaient été créées pour parler des antennes-relais au niveau départemental. Nous demandons leur réactivation immédiate pour gérer le quotidien.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup M. le député-maire, merci en particulier d'avoir bien contribué à disséquer les rôles des uns et des autres et, en quelque sorte, toute la place de cette table ronde mais aussi seulement la place de cette table ronde. Vous avez bien dit qu'il y a une distinction à faire entre ce que nous faisons ici et la controverse scientifique. Moi non plus je n'ai pas peur de la controverse scientifique. S'il y avait une ambiguïté, je dis simplement que ce n'est pas ici que doit avoir lieu la controverse scientifique. Les lieux scientifiques ou les lieux d'expertise, je maintiens qu'il y a des lieux internationaux et des lieux nationaux. Les lieux internationaux, nous avons entendu l'OMS, après vous pouvez exprimer ce que vous voulez. Mme Deventer a exprimé un état des lieux qui date de 2 ou 3 ans, très bien. Il se trouve que nous ne sommes pas complètement en terrain déshabité, nous aurons une synthèse de l'AFSSET qui doit répondre au mois de septembre. Les lieux d'expertise et de controverse sont là. D'ailleurs, l'une des invitations que vous nous avez suggéré de faire à l'un des experts qui a été cité, vous savez ce qu'il nous a répondu ? « Je ne comprends pas pourquoi vous m'invitez, j'ai déjà parlé à l'AFSSET il y a quelques semaines ».

Un, oui, il faut qu'il y ait une controverse scientifique, le mot de « controverse » n'est pas un gros mot, il est même très noble dans l'histoire et dans les dictionnaires. Rien n'est jamais une donnée définitivement acquise, sauf que la terre est ronde jusqu'à preuve du contraire. La science revisite à chaque fois les données.

Deuxièmement, vous avez mentionné le rôle de la table ronde : on est partie prenante, on se rapproche, on essaye de se comprendre et on essaye de contribuer non pas à la controverse scientifique, mais par contre au rôle du parlement. Effectivement, on va prendre les propositions les unes derrière les autres, je souhaite qu'on les améliore, qu'on les affine. Après, le pouvoir politique, le gouvernement puis le parlement s'en saisiront. Nous ne sommes pas là pour nous substituer à cela. Je donne la parole à Mme Lefranc.

Sylvie LEFRANC, Confédération syndicale des familles

Malgré le fait que la réunion soit avancée, je voulais quand même émettre un regret sur les contraintes temporelles et organisationnelles dans la mesure où, compte tenu de ce week-end particulièrement prolongé, je n'ai obtenu le rapport qu'hier soir et la Confédération syndicale des familles ne pourra pas participer par écrit au rapport faute de validation politique de l'écrit définitif.

Je vais me faire l'écho de l'association familles rurales. En effet, la Confédération syndicale des familles déplore que le cas des enfants n'ait pas été examiné de manière plus approfondie dans ce rapport puisque, durant nos discussions, on a évoqué un certain nombre de cas de cancers. La CSF déplore que des orientations tendant à des recherches scientifiques sur l'impact sur les enfants des téléphones mobiles et des antennes-relais n'aient pas été suggérées.

Par ailleurs, comme l'association familles rurales, nous déplorons que ce rapport ne tienne pas compte de la question des lieux sensibles (déplacement des antennes-relais).

Enfin, sur la détermination du niveau d'exposition, à la lecture, le paragraphe paraît assez lacunaire en effet, dans la mesure où il ne prend pas position. Soit le niveau d'exposition du public doit être défini maintenant : je pense que les conversations que nous avons eues la semaine dernière laissent penser que nous ne réglerons pas le problème aujourd'hui. Je ne suis pas scientifique, mais à mon avis, cela va être assez difficile. Nous allons devoir nous réunir à nouveau.

Enfin, sur la détermination du niveau d'exposition du public, je tiens à rappeler que la CSF soutient le fait que ce niveau d'exposition doit être fixé à 0,6 volt/mètre. Nous soutenons l'action de l'association Robin des toits, et donc l'expérimentation envisagée. Je tiens quand même à souligner que la CSF estime que cette expérimentation n'aurait pas vocation à attiser les craintes, elles existent déjà. A mon avis, c'est une bonne chose que l'on tente quelque chose. Je pense que le public, et notamment les familles, serait rassuré. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Je donne la parole au CLCV puis à M. Cendrier.

Stéphane BERNHARD, Association nationale de consommateurs et usagers (CLCV)

Merci. Je vais essayer de faire preuve d'esprit de synthèse puisque c'est ce qui est censé animer la séance d'aujourd'hui. Je vais donc refaire deux constats très simples. Celui de l'incertitude scientifique : effectivement, en l'état actuel des connaissances, on ne peut pas affirmer que la téléphonie mobile est dangereuse pour la santé mais en même temps, on ne peut pas non plus affirmer qu'elle ne l'est pas. Ensuite, deuxième constat, et je vais rejoindre l'AFUTT, c'est vrai qu'il me semble assez difficile aujourd'hui de vouloir lutter contre le développement du téléphone portable et de la téléphonie mobile en général puisque la majorité des consommateurs réclame ce développement, il faut bien l'admettre.

Partant de ces deux constats, que faire ? Il semble légitime à titre de précaution de vouloir limiter au maximum les expositions et d'introduire de la concertation dans les implantations d'antennes. Si cela n'est pas fait, il y a fort à parier que le combat médiatique et juridique va continuer, ce qui n'est pas forcément une bonne chose pour les opérateurs non plus.

En parlant des opérateurs, je suis désolé de constater que j'ai quand même l'impression que ceux-ci campent sur une position un peu « autiste » qui est de dire et de répéter qu'en l'état actuel des choses il n'y a pas d'impact sanitaire démontré. Soit, mais j'aimerais opposer à la science ce que l'on peut appeler le bon sens populaire car, effectivement, ce que dit la science aujourd'hui n'est pas forcément ce que dit la science demain et il faut peut-être parfois un peu plus faire confiance à la société et à ses craintes. Je rappelle quand même que le consommateur a eu droit au nuage

radioactif de Tchernobyl qui s'est arrêté miraculeusement à la frontière, il a dû endurer les affaires du sang contaminé, de la vache folle. Ce n'est pas pour faire des parallèles, c'est simplement pour dire que je comprends que le consommateur soit un peu échaudé.

Quand j'entends les opérateurs avoir comme argument qu'il y a d'autres sources électromagnétiques, c'est vrai mais on a un peu l'impression d'entendre un enfant dire « ce n'est pas moi, c'est l'autre ». J'en reviens donc à ce que je disais l'autre jour, j'aimerais bien que, dans un souci de transparence, on ait enfin accès à des données objectives sur les solutions techniques qui permettent de diminuer les puissances d'émission tout en continuant à pouvoir téléphoner avec des qualités de réception satisfaisantes. Je ne doute pas que des solutions techniques existent et j'aimerais bien que les opérateurs prennent position là-dessus plutôt que de, chaque fois, nous dire que les solutions n'existent pas et que, de toute façon, il n'y a pas lieu de chercher des solutions puisqu'en l'état actuel des données acquises de la science, il n'y a pas de risque. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. La parole est à M. Cendrier.

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Nous considérons que le rapport qui a été fourni est une collection de vœux pieux. Pour nous, il n'y a aucune disposition concrète qui ressort. Par exemple, sur le portable et les enfants, il est évoqué que, peut-être, on pourra l'interdire pour les moins de 12 ans, il n'y a pas une recommandation des rapporteurs pour demander cette interdiction. Nous trouvons que c'est extrêmement faible. Nous craignons que ce rapport, comme peut-être celui de l'AFSSET plus tard ou celui de l'OPECST, ne contribue à protéger le développement de la technologie en dressant une muraille de papier. Je rappelle que nous ne sommes pas opposés à la téléphonie mobile et que, dans cet esprit, nous avons proposé l'expérience en vraie grandeur via des villes pilotes. Il y a des élus locaux qui se sont proposés pour expérimenter le 0,6 en grandeur réelle de manière à prendre en compte l'inquiétude des populations. Dans ce que j'ai entendu ici, c'est peut-être la vocation d'une table ronde, mais cela tourne en rond beaucoup. On n'a pas l'impression qu'il est rentré dans cette pièce, à l'exception de la prise de position de certaines associations, le fait que « le mal est fait », c'est-à-dire que la population est inquiète. Ce ne sont pas quelques recommandations ou quelques choses qui seront dites ex cathedra par l'autorité qui vont changer cela. Il faut donc rentrer dans le principe de réalité et dans le principe de test.

Sur les propositions qui sont faites, sur le portable et les enfants, je vous l'ai dit, c'est très important et cela nous paraît totalement à côté de l'urgence et de l'importance du sujet. Sur les villes pilotes, ce n'est même pas évoqué dans le rapport. Sur le problème de l'électro-hypersensibilité, le rapport dit qu'il n'a pas à trancher sur le problème scientifique, mais pourtant il est dit quand même qu'il n'y a pas de lien entre l'électro-hypersensibilité et les champs électromagnétiques générés par la téléphonie mobile. Et puis on dit qu'il faut prendre en charge cette population, rien de plus. Or c'est un problème urgent, très important, qui touche de plus en plus de gens, y compris des enfants. Je n'ai pas vu dans le rapport de prise en compte du réseau filaire existant puisque nous avons défendu la position de zones blanches. Zones blanches ne veut pas dire sans aucune connexion mais préférer le développement du filaire.

Effectivement, tout est parti de victoires judiciaires du côté associatif, notamment par nous Robin des toits. Il s'agissait de répondre à cela, et nous avons entendu les opérateurs parler beaucoup de sécurité juridique. Effectivement, je ne crois pas que vous l'avez, la sécurité juridique. En l'état, s'il n'y a pas un grand pas qui est fait dans les propositions en direction du principe de précaution et en direction de l'acceptabilité sociale, nous allons retourner devant les tribunaux, nous l'avons dit, je le confirme. Je suis consterné d'entendre qu'il faut absolument faire la différence entre le portable et les antennes-relais. Nous savons à quoi cela mène. Les antennes-relais sont un risque subi et non un risque choisi. Je citerai Monsieur Danjou qui disait : « pas de portable sans antenne ». Il faut donc faire coexister l'ensemble, en tenant compte de l'état de l'opinion. L'état de l'opinion, c'est de vouloir une technologie propre. A l'heure actuelle, on voit qu'au niveau de l'opinion, à 0,6, les gens sont prêts. A 0,6, dans toutes les réunions, les gens nous disent : « nous sommes d'accord à condition que l'opérateur s'engage ». C'est l'opérateur qui refuse, c'est l'opérateur qui se met dans une position autobloquante.

On nous dit que ce ne serait pas de nature à baisser l'inquiétude de la population, mais pourquoi ne fait-on pas l'expérience ? J'ai encore vu ce matin le maire de Courbevoie qui s'est à nouveau proposé pour faire le test. Je ne comprends pas. On a parlé de la position autiste des opérateurs, il y a toujours ni oui ni non, ce sont quand même des élus de la République, je ne comprends pas cette absence de réponse de votre part.

On nous a dit également que ce n'était pas le lieu de la controverse scientifique. Alors pourquoi faire venir l'OMS et pourquoi ne pas laisser la place aux scientifiques indépendants, dont je ne suis pas du tout certain qu'ils soient minoritaires ? Je ne sais pas très bien sur quoi vous vous êtes basé pour le dire. Ils sont minoritaires au niveau de la reprise officielle peut-être mais je ne pense pas du tout qu'ils le soient sur le plan de l'importance scientifique. L'AFUTT a constaté un ralentissement du déploiement des antennes-relais suite à cette polémique. Nous constatons cela aussi. Malheureusement, ce qui se passe ici ne va pas aller dans le sens d'un meilleur déploiement et en prenant en compte la population.

On nous a dit que le 0,6 sortait de n'importe où. Je rappelle que Mme la secrétaire d'Etat à l'économie numérique, Mme Nathalie Kosciusko-Morizet, avait en 2005 proposé ce 0,6. Il a également été dit que c'était dommage que cela se termine au tribunal, que le débat d'idées devrait se faire ici, mais s'il ne se fait pas ici, malheureusement, nous n'avons pas l'impression qu'il se fait ici, je rappelle qu'il se fait très bien au tribunal.

Je remercie du soutien de certaines associations sur la proposition de villes pilotes à 0,6. Il était mis comme objectif au début de sortir par le haut. Pour l'instant, on ne sort de rien du tout. Je réitère la demande d'interdiction du portable pour les moins de 14 ans, ainsi que le lancement d'une campagne en direction des femmes enceintes et le test dans des villes pilotes. Autrement, malheureusement, cela devra continuer au tribunal. Pour l'instant, cette table ronde ne nous paraît déboucher sur rien du tout, si ce n'est une collection de vœux pieux et aucune proposition concrète. J'ai peur que l'objectif ne soit pas atteint.

Jean-François GIRARD

Merci, la parole est à M. Kerckhove.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

Trois remerciements en préalable, au ministère de la santé d'abord pour prévenir notre cancer du pancréas en supprimant le café. Cela va sans doute avoir un impact sur l'attention de la fin de soirée, mais c'est peut-être bénéfique.

Jean-François GIRARD

Cela veut dire que vous aimeriez bien que l'on serve du café ?

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

C'est à peu près cela, mais ce n'est pas grave, je m'en vais dans une demi-heure, donc cela me permettra de passer une meilleure nuit.

Plus sérieusement, remerciements aux personnes qui prennent en notes le verbatim et la rapidité avec laquelle ils arrivent à produire des journées de travaux.

Sincères remerciements aux rapporteurs et au Président pour le travail fourni, même si nous avons des amendements à faire.

Préalablement, j'ai une très grosse inquiétude après avoir écouté M. Badoz d'Orange nous disant qu'au jour d'aujourd'hui, on était à 1,5 million d'appels d'urgence pour l'Ile-de-France alors que, le 14, il nous indiquait 800 000 appels. Donc en 6 jours, on a augmenté de 700 000 appels ! Sans doute l'impact de la grippe A, mais pour le coup nous avons une petite inquiétude quant à la réalité des chiffres avancés. C'est un peu comme les études épidémiologiques sur la téléphonie mobile ou les radiofréquences : selon les acteurs, on passe de 600 à 1 400 voire à 2 000 études.

Puisque j'en suis aux petites anecdotes, je suis très déçu de ne rien trouver dans le rapport sur les fours à microondes parce qu'Orange avait quand même beaucoup appuyé là-dessus, et c'est vrai que c'était une grosse inquiétude de la table ronde.

Puisqu'on en est à la fête d'Orange, je me suis permis de prendre la publicité que l'on trouve dans tous les TGV, il n'y a pas grand-chose sur les nuisances sonores. Par contre, sur l'incitation à utiliser massivement le portable dans les trains, on le voit très bien.

Puisqu'on en est dans les droits de suite des précédentes réunions, la question avait été posée sur le temps de conversation par tranche d'âge : je pense que cela fait une semaine que les opérateurs ont eu le temps de chercher dans leurs données, j'aimerais avoir ces informations parce que le représentant de l'Association santé environnement a évoqué 1 heure par jour pour les enfants américains. J'aimerais savoir si nous nous approchons de cela ou pas. Je pense que, dans la gestion du risque, il est important de savoir si, déjà, les adolescents utilisent 1 heure par jour ou un peu moins. Savoir d'où l'on part, c'est toujours important dans une campagne d'information.

Avait été évoquée la semaine dernière la publication au nom de la transparence du conseil scientifique de Bouygues Télécom, je n'ai pas vu dans les documents fournis le conseil scientifique, j'aimerais donc l'avoir, vu qu'ils ont été très prompts à publier le site Internet de Cindy Sage.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles (Afom)

Il est disponible sur Internet.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

Nous le voulons dans les documents fournis à la table ronde. En même temps, si vous ne voulez pas le produire maintenant, je le produirai lundi.

Deux oublis dans ce rapport. Etienne l'a dit tout à l'heure, la valorisation du filaire dans les lieux de vie. Je pense qu'il est très important que l'on commence aussi à proposer des alternatives plutôt que des interdictions. Autre oubli de taille, l'oubli du moratoire sur l'installation des antennes-relais demandé par Chantal Jouanno. Il s'agit peut-être d'un oubli diplomatique.

Jean-François GIRARD

Vous me rendrez acte que le mot « moratoire » n'a pas été prononcé au cours des 5 séances de travail. Il l'a été le premier jour. Je ne dis pas que le dossier est clos, mais on nous demande d'être fidèles aux travaux. J'ai dit en sortant à quelques-uns : je suis étonné que le mot « moratoire » n'ait pas été prononcé. Je prends acte que vous le dites maintenant.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

Sur le contenu, vous évoquiez la nécessité d'avoir un débat scientifique complet et contradictoire et que ce n'était pas forcément dans ce lieu-là. Je regrette que l'on ait commencé un débat scientifique et qu'on ne l'ait pas fini. Soit on le fait soit on ne le fait pas, mais on ne fait pas intervenir une vérité officielle que nous contestons. Ce qui apparaît dans le rapport comme le compte rendu des propos de la représentante de l'OMS : « compte tenu des très faibles niveaux d'exposition et des résultats des travaux, etc. cette conclusion faite en 2006 n'a pas été revue à ce jour ». Nous aurions été heureux de voir écrit dans ce projet de synthèse l'analyse qu'elle faisait de l'étude de M. Kundi. C'est l'une des études qui a été publiée depuis 2006 et qui fait apparaître des choses à proximité des antennes-relais. Le minimum, c'est donc de le faire apparaître en disant : il y a un point de vue un peu divergent par rapport à ce qui a été dit par l'OMS.

Je ne sais pas ce que veut dire « minoritaire ». Si ce sont les scientifiques qui sont proposés par les associations, c'est exactement la raison pour laquelle nous n'avons pas voulu inviter directement les scientifiques, parce que les scientifiques ne sont pas minoritaires ou majoritaires. Ils publient, ils ont des résultats qui sont vérifiés ou non. Nous souhaitons un débat complet et non partiel...

Jean-François GIRARD

Oui, il faut qu'il y ait débat, mais pas ici. C'est tout. Nous avons demandé un rapport à l'OMS. Il y a des choses sur lesquelles on ne peut pas éternellement polémiquer. L'OMS n'est pas une instance scientifique. Elle a fait une synthèse pour dire : voilà ce que nous pensons. C'est sa responsabilité. Officiellement, je n'en sais rien. Ce n'est pas pour autant que c'est définitif. C'est le point qui a été fait devant nous avec deux ans de décalage par rapport à la synthèse, très bien. Il se trouve que nous allons avoir un autre point en septembre 2009. C'est de la polémique de dire que l'OMS est la

vérité officielle. C'est quoi la vérité officielle ? Vous avez été à l'OMS déjà pour discuter avec eux ? C'est un organisme qui est confronté à des tas de pays, qui fait en sorte qu'il y ait un équilibre et que la réalité des équilibres scientifiques soit respectée, c'est tout. Ce n'est pas une vérité officielle, c'est un organisme qui est payé pour dénoncer les méfaits sanitaires. Le jour où l'on prendra l'OMS en flagrant délit de ne pas avoir fait son boulot, je peux vous promettre que cela se passera mal.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

Je ne cherche pas à mettre en cause. Je n'ai ni la compétence ni la légitimité pour le faire, je l'ai déjà dit.

Jean-François GIRARD

Vous l'avez dit l'autre fois.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

L'OMS a donné son avis en 2006.

Jean-François GIRARD

D'accord.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

C'est comme si l'AFSSET aujourd'hui venait ici en disant : nous avons une expertise qui date de 2006 et nous n'avons pas de propos depuis.

Jean-François GIRARD

Nous sommes tous d'accord, si l'AFSSET avait rendu son rapport au mois de mars, cela aurait été plus facile.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

Nous prenons date et nous aimerions que, dans le rapport des propos de l'OMS, on fasse apparaître aussi les éléments pour la suite.

Jean-François GIRARD

Ils apparaîtront.

Stephen KERCKHOVE, Agir pour l'environnement (APE)

Pages 38 et 39, évidemment le seuil d'exposition : nous avons tous noté que, dans les 2 hypothèses, vous vous gardez bien d'avancer une valeur absolue. Je pense que, pour le compromis, il est toujours plus facile de ne pas avancer un chiffre en tant que tel. Je ne sais pas si c'est conscient ou inconscient, nous ne maîtrisons toujours pas très bien ce que veut dire le principe Alara : est-ce une valeur normative ou pas ? Nous aimerions avoir des précisions là-dessus. L'évolution du protocole de mesure : à ma connaissance, je n'ai pas entendu parler de cela pendant la réunion. J'aimerais savoir d'où sort ce 6 volts parce que j'ai une petite inquiétude quand j'entends le lapsus sur le 6, peut-être est-ce juste une évolution du 0,6. Je ne voudrais pas que, de fil en aiguille et par étages successifs de la fusée (on est aujourd'hui au 1^{er} étage, après, le gouvernement va élaborer un projet de loi et les parlementaires auront à le voter), on passe de 0,6 à 2, de 2 à 6, de 6 à 18... Voilà, essayons d'avoir une base la plus lisible possible pour envoyer un message aussi lisible que possible au gouvernement et aux parlementaires.

Jean-François GIRARD

Merci M. Kerckhove. Je donne la parole à Mme Gouhier pour le CRIIREM, puis au représentant de FO.

Catherine GOUHIER, Centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM)

Merci M. le Président. Il y a des mots qui me manquent dans ce rapport notamment en ce qui concerne l'information des élus et l'information des médecins : c'est une information indépendante et multipartite, afin que l'on puisse avoir plusieurs visions de la situation et pas seulement une seule.

Ensuite, il m'avait semblé que le mot « incertitude » faisait consensus ou presque consensus sur l'ensemble des personnes autour de la table. Je le retrouve peu présent dans le rapport et j'aurais aimé qu'il soit un point de départ.

Ensuite, je trouve qu'il est insuffisamment question des femmes enceintes et surtout des enfants : je trouve que c'est très regrettable.

Je pense également que les opérateurs continuent à laisser flotter autour du mot « radiofréquences » un flou qui fait que l'on met dans le même sac les fréquences TV et les fréquences radio, les ondes TV et les ondes radio et les ondes de la téléphonie mobile alors que – j'aurais peut-être dû le dire plus tôt –, nous sommes face à deux technologies différentes. Dans le cas des ondes radio et des ondes TV, nous avons des antennes-relais qui sont uniquement des émetteurs, nous avons au-dessus de nos têtes des antennes de télévision qui sont uniquement des récepteurs. Ces ondes sont émises à la même puissance de façon continue, permanente, alors que, dans le domaine de la téléphonie mobile, nous avons affaire à des ondes pulsées, qui sont modulées : on a des émissions de bouffées d'ondes toutes les 4,6 millisecondes. C'est du multiplexage temporel. Les antennes sont à la fois réceptrices et émettrices, comme notre téléphone. Nous avons des modifications de trafic, alors que, sur les ondes TV et les ondes radio, à n'importe quelle heure du jour, le niveau de champ est le même. Ce n'est pas le cas pour l'antenne, elle émet beaucoup plus en période de trafic intense, c'est-à-dire entre 17 et 20 heures ou dans le cas d'évènements particuliers. Cela me semble

important à redire parce qu'il n'en est pas du tout question dans le rapport, mais peut-être aurais-je dû insister plus.

Il me semble que le département n'est pas le bon niveau pour établir un schéma d'implantation, il est trop éloigné des populations. Un schéma établi à partir du territoire de la commune me semble beaucoup plus cohérent.

Au niveau des réflexions sur le protocole que l'on peut lire dans le rapport, je vois dans l'encadré que l'on revient sur une moyenne. On parle à nouveau de moyenne et cela ne me semble pas du tout prudent. On voit ce que donne cette moyenne à Paris puisqu'une nouvelle conférence citoyenne aura lieu dans quelques semaines autour de l'établissement d'une nouvelle charte qui remet en cause ce principe de moyenne puisque cette moyenne de 2 volts/mètre sur le territoire de Paris n'empêche pas qu'en certains points, on ait des émissions à 6, 7, 8 volts/mètre en crête. Il me semble donc que cette moyenne n'est absolument pas une bonne façon de mesurer le niveau maximum d'exposition des populations.

Ensuite, il me semble que cette table ronde qui n'avait sûrement pas comme but de réglementer avait quand même un but de proposition. Les associations étaient là avec leurs propositions. Je pense qu'il est important de reprendre ces propositions dans le rapport.

Ensuite, je pense que l'on a effectivement écarté dans ce rapport le filaire alors qu'il a quand même été repris par plusieurs associations. Il n'est pas question du tout de ne pas développer l'Internet haut débit dans les lieux reculés, mais aujourd'hui il existe des solutions filaires, la dernière ayant été mise en place par France Télécom qui permet par des phénomènes de ré-amplification d'amener le signal jusque dans les zones les plus reculées. Cela me semble important de le signaler.

Ensuite, je voudrais revenir sur les propositions de CRIIREM. Il est évident que, pour nous, le 0,6 volt/mètre, qui est donc une reprise des propositions du rapport Tamino devant le parlement européen de 1998, déjà établi à partir d'études scientifiques : c'est un compromis qui semblait tout à fait cohérent avec la sécurité de la population. Le CRIIREM reste donc sur ce 0,6 volt en ce qui concerne les hyperfréquences de la téléphonie mobile, demande à ce qu'une étude d'impact électromagnétique soit réalisée par des cabinets d'études indépendants des opérateurs avec des simulations de niveaux de champs émis par les futures antennes dans un rayon de 300 mètres autour des stations-relais futures, l'obligation pour les opérateurs de fournir des données techniques qui nous permettent de faire ces simulations et de faire des évaluations des niveaux de champs parce qu'aujourd'hui, dans les documents qui sont remis – je l'ai déjà dit une 1^{ère} fois – on ne trouve pas les puissances d'entrée, on ne trouve pas les puissances de sortie maximales, et exprimées en watts pour que l'on puisse réaliser de réelles simulations puisque les opérateurs ne le font pas.

Ensuite, je pense que la concertation entre la population, les associations, les élus locaux et les opérateurs – je vous l'ai déjà dit, mais je le redis – doit établir les zones d'implantation dans le PLU ou un schéma d'implantation : cela reste au niveau de la municipalité. L'information des riverains est évidemment extrêmement importante. Je pense également qu'il est important qu'une cartographie soit fournie, que l'on puisse établir la cartographie d'une commune, des niveaux de champs auxquels sont exposés les habitants et que cette cartographie soit accessible à tous et ne soit pas noyée dans un flot d'informations sur un site national comme le site cartoradio. Je pense que cette donnée pourrait figurer sur les sites de chaque municipalité.

Nous demandons également à ce que le DAS des portables soit limité à 0,5 watt/kg. Les 2 watts/kg qui sont la norme aujourd'hui nous semblent insuffisants. Je répète qu'il faut des oreillettes

suffisamment robustes pour avoir la même durée de vie que le portable et que l'on puisse en faire un usage simple, facile. Et bien sûr la protection des enfants.

Je voulais dire aussi que nous soutenons complètement la proposition de Robin des toits de faire des villes pilotes à 0,6 volt/mètre.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup.

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Juste une information que j'ai oublié de mentionner tout à l'heure. Quelque chose qui survivra à ce Grenelle, c'est l'appel à candidatures sur le 0,6 qui se poursuit et qui reçoit l'assentiment de nombreux maires qui contactent d'autres maires de manière à ce que cette proposition devienne incontournable.

Jean-François GIRARD

Merci. La parole est à M. Lemerrier.

Jacques LEMERCIER, FO

J'ai beaucoup de choses à dire, mais je ne vais pas aller aussi loin que j'aurais souhaité le faire parce que j'ai peur de me retrouver dans *Le Monde* ou dans un canard, mes propos étant relayés rapidement, d'ailleurs peut-être avant la fin de cette séance.

On a beaucoup parlé d'indépendance. Je suis très choqué que l'on puisse remettre en cause l'intégrité des fonctionnaires qui s'occupent des organismes de recherche, etc. En tant que citoyen, je suis choqué. A contrario, il y a une loi du 20 août 2008 qui impose aux organisations syndicales la transparence, la publication de leur livre de comptes, de leur liste d'adhérents pour mesurer réellement ce qu'elles représentent. Moi, après ce débat, j'aimerais savoir à qui j'ai affaire autour de la table parce que le débat, excusez-moi, M. le Président, semble se limiter entre 4 associations et vous, cela me paraît assez pitoyable quant à la démocratie. Je le dis, vous pouvez le noter. J'aimerais que ces quatre associations me disent réellement ce qu'elles représentent, leur nombre de leurs adhérents et à quel titre elles peuvent parler au nom de tout le monde. Si elles représentent beaucoup de citoyens, elles doivent respecter le reste de la France, qui ne pense pas forcément comme eux. Moi, franchement, je suis choqué par les attaques à répétition contre les institutions de l'Etat. Moi, je suis un républicain. Il y a le parlement, il y a le gouvernement, il faut respecter cela, autrement, c'est le bordel et c'est la fin de la démocratie et, quelque part, c'est le début du délitement de l'Etat que l'on constate depuis quelques années.

Pour revenir sur le sujet, au début, j'étais plutôt favorable à l'organisation d'une expérimentation à 0,6 volt. Maintenant, je suis contre parce que, si on fait cela, c'est donner raison aux associations d'entrée. Le caractère anxiogène de la chose va se développer. Vous verrez dans les journaux : demain, on dira « Robin des toits a gagné, 0,6 volt, ils ont raison » Cela va foutre la panique ! J'étais plutôt d'accord au début parce que je trouvais que leur propos était intéressant, mais

maintenant que j'ai bien vu où ils voulaient aller, moi, en tant qu'organisation syndicale confédérée, je dis qu'il y a un danger à leur donner raison aujourd'hui sur ce sujet. Je souhaite que l'AFSSET en octobre donne ses conclusions et que nous puissions en discuter au vu d'études sérieuses et non pas uniquement en discutant d'études qui sont très minoritaires : il y a beaucoup de scientifiques qui disent le contraire des études qui ont été évoquées par nos amis de Robin des toits. Moi, je trouverais lamentable que l'on mette sous les feux des projecteurs quelques études qui n'ont pas prouvé le danger des mobiles. Ce serait à la fois dramatique pour la population française, le droit à la communication, mais je le redis aussi parce que je suis responsable syndical, dans cette période, que le secteur s'effondre parce qu'on aurait appliqué bêtement le principe de précaution qui est loin d'être avéré aujourd'hui. Je tiens à le dire fermement. Franchement, si je fais cela aujourd'hui sous cette forme, c'est parce que, depuis le début, s'entendre donner des leçons en permanence commence à être un peu pénible.

Jean-François GIRARD

Merci M. Lemercier. Je donne la parole à Mme Viala de la CGT puis au directeur général de l'AFSSET.

Fabienne VIALA, CGT

Le rapport ne clôt pas de notre point de vue la controverse. Il y a des propositions qui sont faites autour de la table, il me semble qu'il faut les entendre. Effectivement, ce n'est pas la table ronde qui prendra les décisions, mais il nous semble que ces propositions qui sont faites, y compris d'essais, il faut regarder en termes d'abaissement de seuil ce qu'il est possible de faire tant sur les antennes que sur les mobiles.

M. le Président, il nous semble qu'il manque dans ce rapport deux aspects. L'aspect salariés est effleuré, mais il nous semble qu'il faut aller beaucoup plus loin parce que, que ce soit sur la téléphonie mobile ou sur les antennes, les salariés qui travaillent dans le secteur sont soumis à des conditions de travail difficiles (4 heures 30 en moyenne pour le téléphone par mois). Il faut que l'on regarde la transposition de la directive européenne sur les champs électromagnétiques qui, me semble-t-il, a été reportée en 2012 alors qu'elle était initialement prévue en 2008.

L'autre regret, M. le Président, c'est sur le service public de l'Internet et sur le droit à la communication pour tous. Nous regrettons que les propositions n'intègrent pas l'alternative portée dans cette réunion par de nombreux intervenants concernant la mutualisation des réseaux des opérateurs et le fait de privilégier le déploiement du réseau en fibre optique en lieu et place du WiMax.

Nous avons bien entendu que nous pouvions faire parvenir un document qui serait joint en annexe aux propositions.

Jean-François GIRARD

Merci Mme Viala. Monsieur le directeur général, M. Guespereau.

Martin GUESPEREAU, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET)

J'ai eu l'information de matin du Dr Christopher Wild du CIRC, qui est responsable de l'étude Interphone. Quand il a été pris ses fonctions début 2009, son objectif était de publier au plus vite l'étude Interphone. Il m'a dit ce matin qu'il l'avait transmise à des revues pour publication. C'est l'affaire de quelques semaines pour que ces choses débouchent. Il nous propose même de ne pas sortir notre rapport avant que l'on ait la connaissance de cette étude. Sur ce point, la logique de méta-analyse que l'on avait imaginée pourrait devenir caduque. On verra, car c'est quand même l'étude qui statistiquement est la plus puissante.

Sur le mot de controverse scientifique, je le prends dans un sens extrêmement banal. Il n'y a pas un sujet à l'AFSSET que nous traitons qui ne soit pas une controverse scientifique. Cela veut dire qu'il n'y a pas de position unitaire sur le sujet et que c'est un sujet qui appelle un travail scientifique. C'est extrêmement banal. Il y a une controverse scientifique sur l'impact sanitaire des piscines, sur les fibres courtes d'amiante... tous les sujets que nous traitons sont des controverses scientifiques.

Maintenant, qu'allons-nous faire dans ce travail de synthèse ? Le but est de trouver des accords. Nous passons en revue toutes les études pour arriver à des éléments qui font consensus. Mais je ne vous cache pas que, dans le groupe de travail qui travaille chez nous, il y a des débats. Il y a des certitudes scientifiques, mais il reste des incertitudes. De toute façon, c'est fatal, je ne connais pas de sujet sans incertitude sur ce genre de sujet. Ces incertitudes méritent déjà, et c'est là-dessus que nous allons essayer d'éclairer le plus possible... Ce n'est pas parce qu'il y a certitude et incertitude qu'il n'y a pas de place pour l'action. Je trouve que cette table ronde en soi l'exprime très bien. Même sans avoir répondu à toutes les questions scientifiques, il y a des choix de société qui peuvent déjà se faire. Par exemple, si on parle de communication, d'information, d'offres qui sont faites pour réduire certaines expositions, l'utilisation du kit piéton, etc., cela ne demande pas des études scientifiques poussées. Je crois que cette table ronde, de ce point de vue, a largement rempli son office. Je me permets même d'aller un cran plus loin, si elle ne l'avait pas fait, cela aurait été un peu une démission du politique sur le scientifique sur le ton : « il faut que la vérité scientifique s'établisse pour que l'on puisse bouger ». C'est faux, cette table ronde a réussi à le prouver. On peut prendre des actions importantes qui répondent aux questions des Français sans avoir établi toute vérité scientifique. Cette table ronde autant que les travaux de l'AFSSET sont évolutifs, sont appelés à être complétés, renouvelés en fonction de l'actualité.

Après ces remarques préliminaires, je voudrais évoquer 3 points rapidement. D'abord, la question du 4-2 désormais célèbre, la question des normes. Il y a plusieurs choses qui sont sur l'étagère qui existent dans plein d'autres domaines que l'on peut utiliser ici. C'est un choix de société que de les prendre ou de ne pas les prendre. Le mot Alara, quelqu'un en face de moi a dit que cela venait du domaine nucléaire, c'est vrai. Dans d'autres domaines, il y a d'autres mots qui veulent dire à peu près la même chose. Il y a le mot « BAT » qui sont les meilleures techniques disponibles, un mot extrêmement courant utilisé dans le monde des installations classées. Cela vient de la directive dite IPPC, la directive intégrée au niveau européen sur les émissions industrielles et les pollutions. Il y a des brefs, des documents de référence sur ces BAT. C'est toujours la logique des meilleures technologies disponibles. Il y a toujours des nuances sur le mot « disponible ». Est-ce que c'est prouvé parce qu'on les a déjà installées ? Est-ce que c'est disponible sur étagère avec un certain niveau de preuve ? Est-ce que c'est économiquement accessible ? Tout cela, ce sont des points qui se débattent ; toujours est-il que c'est une logique qui est couramment en usage dans le domaine de la réduction des pollutions.

Il y a une autre logique encore que vous n'avez pas évoquée, qui existe couramment, mais qui est assez peu usitée en France, c'est la logique des points noirs. On prend dans la distribution des expositions les points les plus élevés. Le droit de l'environnement américain utilise couramment cette logique en disant que toute nouvelle installation doit être, par exemple, dans les 10 % meilleures en termes d'exposition des personnes. Dit à l'envers, on pourrait dire : il faut régler la question des 10 % les plus exposés de toutes les situations. Cette valeur, on peut à travers quelques études et sondages la transformer en quelque chose d'exploitable, c'est-à-dire en une valeur en volt/mètre, et dire : ce qui est au-dessus doit être traité.

Je voudrais revenir maintenant sur la notion d'engagement volontaire. Je réveille un dossier qui avait l'air d'être enterré, je suis désolé, mais je crois personnellement aux engagements volontaires à côté des engagements réglementaires donc obligatoires. Quand je dis « volontaire », cela ne veut pas dire « pas contrôlé », « pas sanctionné ». Il y a deux domaines dans lesquels cette notion a été utilisée couramment. Il y a le domaine de la publicité où des chartes très efficaces ont pu être utilisées pour interdire certaines images dans la publicité. Dans le domaine de l'ingénierie et de l'urbanisme, il est souvent demandé à l'installateur d'un gros projet d'apporter lui-même la preuve de la concertation qu'il a faite. Il n'y a pas un canevas réglementaire établi du type : l'enquête publique strictement définie avec le commissaire enquêteur, etc. Il y a des habitudes qui se sont développées couramment dans certains métiers et la proposition est faite que, dans son dossier, la personne qui porte le projet apporte les éléments sur ce qu'elle a fait.

Jean-François GIRARD

Je vous redonnerai la parole, mais il me semble que le sénateur Nègre va nous quitter.

Louis NEGRE, Sénateur

En effet, j'ai un avion et il ne m'attendra pas. Merci, M. le Président, de me laisser quelques secondes. La première chose, c'est l'avis général me semble-t-il, il y a donc au moins un point de consensus, c'est que les rapporteurs et vous-même, Monsieur le Président, avait fait un très bon travail. Là-dessus, on ne peut rien dire. Par contre, je reste un peu sur ma faim pour être très honnête avec vous. Vous n'y pouvez rien parce que vous avez eu un cadre qui vous a été donné et vous avez essayé de faire le mieux possible dans le cadre donné, mais je trouve que c'est insuffisant compte tenu du beau monde que l'on a déplacé pour creuser davantage et, incontestablement, cela méritait que l'on creuse davantage. Le temps est trop bref, c'est clair.

La deuxième chose, c'est que j'ai dit depuis le départ qu'il ne devait y avoir aucune question taboue, que tout pouvait être posé sur la table. Je ne partage donc pas l'idée qu'il ne doit pas y avoir de discussion scientifique ici. Je la partage d'autant moins que les associations nous ont réclamé depuis le début que leurs experts soient entendus. Cela ne me dérange pas, mais alors vraiment pas du tout parce que, dans le cadre des auditions que je mène actuellement, je rencontre des experts qui sont plus experts les uns que les autres et qui me disent l'un blanc et l'autre noir. On peut très bien le dire, on est suffisamment grand, majeur et vacciné pour écouter. Cela me rappelle une phrase de Clémenceau, M. le Président, qui disait : « La guerre est une affaire trop sérieuse pour la laisser aux militaires ». Je pense que ce n'est pas parce qu'on n'est pas scientifique que l'on ne peut pas entendre certains raisonnements. On n'est pas capable, effectivement, de suivre à certains moments. Moi, j'ai constaté de temps en temps que les scientifiques m'affirmaient quelque chose

sans le démontrer. Sur le raisonnement, je suis à peu près capable de suivre comme vous tous, pas plus, pas moins.

Pour les associations, il me semblait comprendre la dernière fois que le seuil de 0,6 était plus sociétal que scientifique. Je veux bien, Madame la représentante du CRIIREM, que l'on y revienne en disant : « Le 0,6, le 0,6 ». De Gaulle disait déjà cela pour l'Europe ! Vous ne pouvez pas utiliser un argument et son contraire. Tout à l'heure, j'ai entendu : l'OMS, c'est ancien, cela date de 2006, c'est dépassé. Et vous, j'ai vu : 1998. C'est donc ultra-dépassé. On ne s'en sortira pas comme cela, si vous restez bloquée sur vos positions, en plus sociétales. Moi, je pense que l'on peut évoluer, je pense que l'on peut aller plus loin. Il y a toute une série de propositions qui ont été faites autour de cette table, il ne faut pas les négliger. Ce n'est peut-être pas ce que vous souhaitez, mais nous sommes 60 à discuter autour de la table et il faut bien trouver, comme le disait le Président, un point d'équilibre, sinon on va continuer à se rentrer dedans. Et je ne suis pas persuadé, je vous le dis comme je le pense, qu'à l'issue de cette table ronde, la justice continue à prendre les mêmes positions parce qu'on a quand même avancé dans cette table ronde, on a échangé et il y a un certain nombre de choses qui apparaissent. Il faudra donc poursuivre, M. le Président, vraisemblablement la discussion, c'est clair. Je suis favorable à ce que l'on poursuive la discussion pour que, à chaque fois qu'il y a un doute, une suspicion, on s'arrête et on regarde ce qu'il y a ensemble, le plus ensemble possible.

J'en terminerai en vous disant quand même merci à vous, M. le Président, et aux uns et aux autres pour aider les pauvres parlementaires à faire avancer ce dossier.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup, M. le sénateur. Je redonne la parole à M. Guespereau pour compléter son propos.

Martin GUESPEREAU, Agence française de sécurité sanitaire de l'environnement et du travail (AFSSET)

J'ai un troisième point sur les questions de gouvernance qui n'ont pas encore été évoquées cette après-midi. Il y a des propositions qui sont très intéressantes qui sont faites dans le rapport. Je me place du point de vue de l'AFSSET, nous allons rendre un rapport qui est un travail de synthèse scientifique d'une part et un travail de recommandations d'autre part. Ce rapport n'est pas une espèce de vérité scientifique définitive. Il n'est pas sur la table pour faire un mur de papier, il est sur la table pour que l'on en parle, pour qu'il puisse y avoir des discussions derrière, pour que des personnes qui ont encore envie de participer puissent en parler. J'aimerais que l'on rentre dans une logique où on ne fait plus un rapport comme celui-ci qui va chasser celui de 2005, et puis un prochain rapport qui va chasser celui de 2009, sans progrès entre les deux. Il est important que ce rapport, on le pose sur la table et que l'on puisse discuter d'un point de vue du débat science-société et dire quels sont les sujets sur lesquels la société a encore envie de questionner la science une fois éclairée par ce rapport. La question n'est pas de savoir s'il est bien ou pas, de le condamner avant qu'il existe comme je l'ai entendu autour de cette table. La question est de savoir : quelles sont les questions qui se posent encore et peut-on y répondre en avançant ? Là, on montrera que notre débat a mûri et je pense que cette table ronde aura participé à ce franchissement d'une certaine marche sur le sujet. Je pense que l'on peut, derrière ce rapport, continuer à avoir une certaine permanence des rencontres pour que l'on puisse avancer. La proposition est faite aussi d'une conférence de citoyens. Il y a beaucoup de choses qui ont été faites sur les différents sujets.

Je pense que l'on peut effectivement ouvrir un peu le champ. Aux ministres aussi de nous dire ce qu'ils souhaitent. En tout cas, je fais la proposition très ouverte que ce rapport ne soit qu'un point de départ pour tout le monde et que l'on puisse en discuter dans un débat science-société. Cela veut dire que la société a le droit d'interroger la science qui a le devoir de répondre aux questions qui lui sont adressées. Je pense que c'est comme cela que l'on peut progresser collectivement.

Effectivement, j'ai été très content de le remarquer, nous avons fait un nombre d'interviews totalement exceptionnel pour nous pour ce genre de rapport et je vois que cela se voit maintenant puisque, quand on essaye d'inviter quelqu'un autour de cette table, il dit qu'il a déjà été auditionné par l'AFSSET. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci M. Guespereau. La parole est à M. Lalande.

Richard LALANDE, SFR

Merci M. le Président. Il y a déjà un point de convergence autour de cette table ronde, c'est de féliciter le Président et le rapporteur pour la qualité du travail difficile qui est le leur et pour la qualité du rapport. Nous tous, nous ne sommes pas forcément d'accord sur tout, mais comme vous le dites, nous nous parlons et c'est la première étape. J'ai d'ailleurs un deuxième point de convergence avec M. Kerckhove, c'est l'absence de café, mais je ne voudrais pas aller plus loin parce qu'il me semble qu'il y a une controverse scientifique sur l'effet du café sur le pancréas. Je rassure sur les appels d'urgence. Je crois qu'Orange n'avait parlé que du 112 la dernière fois mais depuis, il s'est informé sur l'ensemble des appels d'urgence qui doublent en effet en gros le nombre d'appels.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles (Afom)

C'étaient 800 000 appels par an sur Paris qui avaient été donnés par Orange et, là, 1,5 million par an sur toute l'Ile-de-France. C'est pourquoi les deux chiffres sont différents.

Richard LALANDE, SFR

J'en profite aussi pour rassurer Mme Gouhier, le GSM est une norme en effet différente des normes télé, mais la nature étant ce qu'elle est, les ondes radio, elles, sont les mêmes et je pense qu'il n'y a pas de controverse scientifique dessus.

Je voudrais me concentrer sur les propositions parce qu'on n'a pas beaucoup parlé jusqu'à présent de propositions autour de cette table, il est peut-être temps à 18 heures 10. Pour rassurer Mme Ziane, c'est vrai que nous avons essayé de faire des propositions par écrit et par oral quand nous avons eu la parole mais peut-être avons-nous été inaudibles, peu clairs. Nous regrettons qu'elles n'aient pas été reprises et je voudrais les reprendre en les résumant.

Mais avant cela, je voudrais rappeler notre point de vue sur la controverse scientifique. Il y a au sein des instances chargées de le faire, des organes représentant la communauté scientifique, des débats que l'on peut appeler controverses, l'AFSSET en France, l'OMS au niveau mondial. Nous,

nous reprenons les avis de ces organes ; de notre point de vue, il n'y a donc pas à notre niveau de controverse. Je rappellerai que la représentante de l'OMS a dit que l'OMS s'en tenait aux conclusions qui avaient été élaborées en 2006.

Sur les seuils, nous avons dit – ce n'est pas repris dans les propositions : nous demandons donc que notre position soit reprise – qu'en l'état, pour nous, il n'y a pas de sens à définir un nouveau seuil. Ce n'est pas être autiste que de le dire, c'est tout simplement qu'encore une fois, nous nous référons aux organes qui sont chargés de le définir. C'est le JO du 30 décembre 2008 qui, en matière d'antenne, rappelle qu'en l'état actuel des connaissances scientifiques, etc. l'hypothèse d'un risque pour la santé des populations vivant à proximité de ces stations ne peut être retenue. » Nous avons ce devoir de veille. De notre point de vue, il n'y a pas de controverse.

On parle beaucoup de « il n'y a qu'à faire des expérimentations à 0,6 ». Avant de faire des expérimentations à 0,6, il y a des outils qui permettent d'évaluer ce que donnerait un seuil à 0,6 dans nos réseaux. Nous les tenons à votre disposition et Jean-Marie Danjou, tout à l'heure, si nous avons le temps, pourra vous présenter sur papier ce que donnerait un test à 0,6. Je suis désolé, mesdames et messieurs, de dire que la plupart d'entre vous n'aurait plus le mobile. C'est dommage mais c'est ainsi.

Cela étant, ce n'est pas parce que nous pensons qu'il n'y a pas de nouveau seuil à établir que nous sommes autistes et que nous ne sommes prêts à rien faire. Là, je vais revenir à nos propositions. Je pense qu'il y a au moins cinq pistes de travail sur lesquelles l'ensemble de cette table ronde pourrait s'entendre, même si chacun peut avoir une idée de la manière dont ces études pourront aboutir.

Premièrement, nous avons besoin tous autant que nous sommes d'élaborer une procédure d'information et de concertation locale agréée par les pouvoirs publics qui puisse être utilisée à la fois par les collectivités locales, par les riverains et par les opérateurs, sous l'égide arbitrale de l'Etat puisqu'encore une fois, ces procédures, pour être réellement efficaces, doivent pouvoir être opposables, présentables quand un conflit remonte aux tribunaux. Il existe au niveau départemental une structure qui n'a pas été vraiment mise en œuvre, mais je ne me prononcerai pas ensuite sur la mise en place et sur l'organisation de cette instance arbitrale de l'Etat qui nous paraît indispensable.

Deuxièmement, on a beaucoup parlé de zone de vie. Il est à notre sens indispensable que l'on élabore une méthode de mesure du champ moyen dans les zones de vie. Ceci pourrait être fait sous l'égide de l'ANFR. L'ANFR l'a proposé et nous soutenons cette proposition.

Troisièmement, on a parlé de principe Alara et d'autres principes. Je constate que tous ces principes tournent autour d'un principe qui est déjà écrit dans la réglementation française, article 5 du décret de 2002 : « l'exposition du public aux champs électromagnétiques émis par l'équipement ou l'installation est aussi faible que possible tout en préservant la qualité du service rendu. » C'est une méthode qui, en évitant ce débat infini et impossible à trancher sur les seuils, permettrait à chacun en transparence d'avoir des informations et que les opérateurs comme les riverains puissent vérifier qu'en effet, les réseaux sont déployés de telle sorte que chacun puisse avoir un service de bonne qualité sans pour autant être surchargé au niveau des ondes.

Quatrième proposition, il existe déjà des principes de précaution édictés sur les mobiles. Il s'agit maintenant de les mettre en œuvre. Pour cela, il faut créer une commission, une instance de concertation comme il en existe classiquement au niveau de la consommation, qui permettrait

d'appliquer concrètement et de discuter des mesures opérationnelles prises jour après jour dans ce domaine. Encore une fois, le modèle existe parfaitement.

Cinquièmement, nous y sommes attachés au niveau des opérateurs, il faut que les conséquences éventuelles des recommandations des pouvoirs publics, des organismes chargés de faire la veille, de l'AFSSET soient vues régulièrement par l'ANFR et l'ARCEP sur les droits et obligations des opérateurs dans le cadre notamment de leur licence. Si certains d'entre vous et les élus nous ont dit qu'ils étaient tiraillés, nous aussi.

En conclusion, j'insiste sur le fait que, si nous mettons en place à travers cinq programmes de travail ces cinq propositions, il faut que ces procédures d'information, de concertation, de mesure et d'action soient ainsi faites qu'elles puissent être opposables pour que chacun puisse retravailler et que nous puissions répondre à la demande croissante de nos 58 millions de clients. La nature de ces procédures est pour nous fondamentale si nous voulons reprendre tous ensemble une vie normale. Je pense que ceci est possible avec un tout petit peu de bonne volonté au sein de ces cinq actions que l'on pourrait lancer dès lundi. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci M. Lalande. Je donne la parole à la DGCIS puis à la DGS.

Frédérique DELAUGERRE, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

Je suis responsable au ministère de l'économie du bureau en charge de la réglementation nationale et communautaire pour le secteur. Je voudrais revenir brièvement sur deux points. La dimension communautaire d'abord qui a été évoquée par Alliance TICS. Effectivement, il faut avoir à l'esprit que nous avons un certain nombre de dispositions juridiques à respecter : il y a un cadre réglementaire communautaire qui s'impose à nous. Une illustration tout de suite : il est repris dans le rapport une proposition du Grenelle 2 qui est l'obligation de commercialiser les portables avec des kits oreillettes. Je voulais simplement attirer l'attention sur le fait qu'il faudra formuler cette obligation de telle sorte qu'elle ne soit pas assimilable à une entrave au commerce, à la libre circulation des biens au sein du marché communautaire. Je ne dis pas que c'est impossible, je rappelle simplement qu'il y a des normes à respecter. Ce que nous avons le droit de faire et ce qui rendra compatible avec ces normes cet objectif, c'est d'imposer des restrictions à la mise en service sur un territoire national pour des considérations de santé. Je ne suis pas en train de dire que c'est impossible, il y a une manière de le présenter pour que ce soit compatible avec le droit communautaire.

Un intervenant

On n'est plus dans le cadre du principe de précaution sur ces mesures sur les portables. Je pense que la présentation est claire.

Frédérique DELAUGERRE, Direction générale de la compétitivité, de l'industrie et des services (DGCIS)

Nous transmettrons les éléments techniques.

Deuxième point, les tests en grandeur nature du 0,6 volt/mètre qui ont été mentionnés à plusieurs reprises, je n'ai pas la compétence pour me prononcer sur la faisabilité technique, simplement, je suis frappée qu'à chaque fois que cette possibilité est évoquée, la dimension du coût semble systématiquement négligée. Or si les coûts sont trop élevés, il n'y aura pas de généralisation sur le territoire. Comme vous l'imaginez bien, les opérateurs ne déploieront pas les infrastructures sur le territoire national et n'amélioreront pas la couverture dans les zones blanches si le coût devait être trop élevé. C'est juste un rappel du principe de réalité. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci Madame. Ensuite, Mme Boudot pour la DGS.

Jocelyne BOUDOT, Direction générale de la santé (DGS)

Bonjour et merci de me passer la parole. Comme ma collègue de la DGCIS, je voudrais insister sur quelques points qui ont déjà été évoqués, mais qu'il me semble important de mentionner dans le rapport. Il s'agit en particulier du problème du bénéfice. On a beaucoup parlé des risques, mais peu des bénéfices. Je tiens particulièrement à ce que ce sujet soit repris dans le rapport. Comme cela a été dit, beaucoup d'appels d'urgence passent par le téléphone mobile. On a évoqué tout à l'heure la grippe, mais une autre campagne s'annonce, concernant les défibrillateurs. On estime que l'on peut éviter grâce à cette campagne et grâce à l'utilisation des défibrillateurs plus de 5 000 décès. Cette campagne prévoit que, dans un délai de 3 minutes, la personne qui constate qu'une personne est en difficulté cardiaque doit appeler les secours, masser la personne et utiliser un défibrillateur. Si elle n'a pas de portable ou si elle est dans une zone blanche, je pense que c'est mission impossible. Le portable est aussi un élément de sécurité dans un certain nombre de cas, il faut l'avoir bien en tête. A ce titre, je voudrais insister sur le fait que, si l'on veut tenter l'expérimentation à 0,6 volt/mètre sur laquelle je ne me prononcerai pas ni en opportunité ni en faisabilité, il faudra aussi prendre en compte un problème essentiel, qui est le problème de la responsabilité. Qui prendra la responsabilité si une personne en difficulté décède parce qu'on s'est « amusé » à tester le 0,6 volt/mètre ? Le maire ? L'opérateur ? En tout cas, si on veut le faire, il faudra avoir creusé ce sujet avant.

Le dernier point que j'évoquerai est une réponse à M. le Président de l'AMF. J'ai bien entendu qu'il considèrerait que les contrôles, étant donné qu'il s'agit de problèmes dit de santé, devaient être faits par le ministère de la santé. J'espère au moins qu'il en tiendra compte quand il votera le budget du ministère de la santé parce qu'aujourd'hui, je pense que les pauvres fonctionnaires du ministère de la santé qui sont déjà en difficulté sur leurs missions actuelles, auront du mal à assumer ces missions nouvelles.

Jean-François GIRARD

Merci Mme Boudot, je vois qu'à la DGS, il y a des réflexes qui ne se perdent pas. Je m'en réjouis. Je donne la parole à Monsieur Vuitton pour l'AVICCA.

Patrick VUITTON, Association des villes et collectivités pour les communications électroniques et l'audiovisuel (AVICCA)

Merci, il y a un certain nombre de points que nous vous transmettrons par écrit, nous n'allons pas, chacun, rappeler tout ce que nous avons dit dans les 4 derniers jours, sinon je pense que nous ne nous en sortirons pas. Deux points cependant, en commençant par le plus sérieux et en terminant par le plus drôle.

Il est fait mention dans le rapport de l'idée d'élaboration d'accords locaux : là-dessus, je pense qu'au départ on ne peut qu'être d'accord parce qu'il faut partir d'une situation qui est aujourd'hui bloquée et que l'on peut faire appel à l'inventivité du terrain. On a déjà évoqué la charte de Paris, mais avant la charte de Paris, il y a eu la charte de Rennes et la charte de Lyon, l'idée même des chartes est née d'une volonté locale. Après, on ne peut pas rester dans un système avec 36 000 régimes en France, il faut un minimum d'égalité dans ce système. Aujourd'hui, il y a des villes qui, quand on dépasse le seuil de 2 volts/mètre font déplacer les antennes aux opérateurs ; il y en a d'autres dans lesquelles la ville paye l'opérateur pour le faire. C'est inadmissible parce que c'est illisible et inégalitaire entre les collectivités locales. Nous sommes entièrement d'accord pour expérimenter, mais à un moment donné, il faut tirer le bilan de ces expérimentations et avoir une réglementation commune.

Le petit point pour sourire maintenant : j'ai ici une publicité pour « vivre avec les ondes », c'est une solution composée d'eau polarisée (avec un brevet) et d'alcool végétal. Il est précisé : « aucun risque » : je suis tout à fait prêt à le croire ! Cela ne coûte que 100 euros ! Cela pourrait être l'une des préconisations du rapport d'alerter les autorités chargées de la publicité et de la consommation sur ce type de publicité mensongère. Autour de la table, nous ne sommes pas tous d'accord, mais aucun de nous n'a intérêt à cela. Cela peut faire consensus également.

Jean-François GIRARD

J'aimerais que ce soit drôle. Merci M. Vuitton. Ensuite, M. Miquel pour l'ANFR.

Arnaud MIQUEL, Agence nationale des fréquences (ANFR)

Merci M. le Président, je m'associe aux remerciements de tout le monde sur la qualité et la rapidité de diffusion du rapport et des verbatims. Je vais essayer d'être bref et clair, mais je ne le promets pas.

D'abord, trois remarques importantes par rapport aux autres que l'ANFR a faites sur le rapport. Premièrement, à la page 27 du rapport, je note : « le débat de la table ronde a en revanche permis de clarifier les critères avancés par les associations prônant cette mesure (valeur pic d'exposition des populations), il s'agit du 0,6 volt/mètre ». Je relève dans le projet de verbatim de la séance du 15 mai 4 exposés de 4 associations différentes. Première association : « Le 0,6 volt/mètre que nous

demandons est effectivement en exposition chronique. Chronique, c'est répété et durable. On peut mettre si c'est plus clair en exposition répétée et durable. » Deuxième association : « Il faut des valeurs pics, des valeurs indépassables maximum ». Troisième association : « Ce que nous voulons, c'est la valeur pic ». Quatrième association : « Des normes concernant les expositions à des niveaux faibles mais sur des longues durées [...] au-delà des radiofréquences, le 0,6 volt/mètre, c'est ce que nous proposons aujourd'hui. » J'en vois deux qui parlent de valeurs pics et deux qui parlent de valeurs répétées et durables ou faibles, mais sur longue durée, ce que j'appelle, moi, des valeurs moyennes.

Jean-François GIRARD

Ces points très précis sont à transmettre par écrit.

Arnaud MIQUEL, Agence nationale des fréquences (ANFR)

Je vous les ai transmis ce matin.

Jean-François GIRARD

Je voudrais faire un deuxième tour centré sur les propositions. Par conséquent, ne reprenons pas ce qui circule par écrit.

Arnaud MIQUEL, Agence nationale des fréquences (ANFR)

Je pense que c'est important. Dans le rapport, le 0,6 apparaît clairement comme un pic. Moi, je n'ai pas compris que c'était si clair que cela.

Un deuxième point relatif à ce qui est appelé dans le rapport la police des fréquences. Les missions de l'Agence : l'article L-43 du code des postes et des télécommunications électroniques indique que l'Agence coordonne l'implantation, veille au respect des valeurs limites d'exposition du public et contrôle l'utilisation y compris privative du domaine public des fréquences. La moitié des effectifs de l'Agence et plus de la moitié du budget de l'Agence est consacrée à ce contrôle. Lorsque le rapport, à la page 31, parle de la police des fréquences, il parle du contrôle des valeurs d'exposition, l'engagement volontaire charte AMF-AFOM. 15 000 contrôles ont été faits, aucun dépassement des valeurs limites d'exposition n'a été constaté, ce qui est montré que le contrôle préalable police des fréquences assuré par les services de l'Etat sur du budget public est effectif et efficace. Pour être complètement honnête, un seul cas a été contrôlé de dépassement des valeurs limites d'exposition, c'était une radio FM espagnole qui émettait vers le territoire français sur un pic. Sur 15 000 mesures, les valeurs sont très faibles, ce n'est pas de la police des fréquences, c'est du contrôle sociétal de niveau d'exposition dans des lieux où des gens ont demandé sur une base volontaire.

Troisième point, qui est contradictoire dans le rapport, le rapport dit, concernant la proposition de création d'un fonds destiné à financer des mesures, que « ce fonds ne saurait relever de l'ANFR » pour des raisons que l'ANFR partage et dit par ailleurs que l'ANFR pourrait avoir la maîtrise d'ouvrage de cette opération de mesure. Alors assurer la maîtrise d'ouvrage sans avoir le

financement, il y a une contradiction ou alors maîtrise d'ouvrage veut dire assistance à maîtrise d'ouvrage, conseiller technique de la maîtrise d'ouvrage.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

L'ANFR peut recevoir des ressources du fonds pour exercer ses missions.

Arnaud MIQUEL, Agence nationale des fréquences (ANFR)

Je remercie le rapporteur de traduire mes propos, mais ce n'est pas ce que j'ai dit. La proposition du député Brottes est que le fonds ne peut pas relever de l'ANFR pour des raisons d'indépendance de l'ANFR. Si l'ANFR reçoit les fonds et en dispose en tant que maître d'ouvrage, les propos du député Brottes s'appliquent parfaitement.

Quatrième point, Priartem s'est posé une question sur un niveau réglementaire de 6 volts/mètre dans le protocole. Lorsque j'ai présenté une proposition d'évolution du protocole pour prendre en compte la nouvelle norme CENELEC, je me suis gardé de rentrer dans le détail, j'ai indiqué qu'en écoutant les interventions des uns et des autres, on voyait un protocole évoluer comme sur la norme CENELEC avec deux pas, deux *steps*, deux étapes : une étape plus simple préalable et une étape un peu plus complexe soit à la demande soit lorsque la norme CENELEC le demande. Ce qui est dans le rapport vient de fiches diffusées. Une fiche diffusée par l'Agence, « fiche relative à l'évolution du protocole de mesure ANFR », porte ce niveau de 6 volts/mètre comme un niveau de la norme CENELEC, pas un niveau réglementaire. Je suggère soit de supprimer tout cela soit de supprimer le mot « réglementaire » car, effectivement, cela introduit de la confusion.

L'AFOM a signalé qu'un certain nombre de stations n'étaient pas présentes sur cartoradio et que c'était un problème de transparence en citant des chiffres. Je l'ai rappelé lors de la première réunion, dans les fichiers de l'Agence, il y a 139 690 stations. Dans les fichiers cartoradio, il y a 123 340 stations. Cela veut dire qu'il y en a 16 360 qui n'y figurent pas : ce sont celles de l'aviation civile, de la gendarmerie et de la police et pas les réseaux privés SNCF. Le site cartoradio date de fin 2003 : il y a un effet « terrorisme ». Je crois que, si la décision était à prendre aujourd'hui, on ne les mettrait toujours pas. Il y a donc de la transparence jusqu'au moment où la transparence devient délicate par rapport à d'autres préoccupations.

Concernant les ondes pulsées, lors de la 1^{ère} réunion, j'ai présenté des enregistrements de différents signaux. Au sens qu'a défini le CRIIREM, le rayonnement émis par le téléphone GSM présente des pulsations avec la fréquence qu'a donnée le CRIIREM. Pour les rayonnements émis par le téléphone UMTS et les antennes UMTS, le spectre ressemble trait pour trait à ce qui est émis par la TNT. Si on parle d'ondes pulsées avec la définition CRIIREM, on parle GSM, on ne parle ni téléphonie mobile, ni Wi-Fi, ni WiMax.

Quelqu'un a dit : « le protocole, on nous propose des valeurs moyennes alors que nous voulons des valeurs pics ». Lors de mon intervention sur le protocole, j'ai rappelé que ce qui est proposé dans l'évolution du protocole est bien de mesurer deux choses : les valeurs maximales par rapport à la réglementation et des valeurs moyennes que je pourrais appeler aussi des valeurs d'exposition répétée et durable. Merci M. le Président.

Jean-François GIRARD

Merci M. Miquel. Je donne la parole à M. Empereur pour l'InVS, qui devrait à mon sens clore le tour des primo-intervenants.

Pascal EMPEREUR-BISSONNET, Institut de veille sanitaire (InVS)

Merci M. le Président, je m'associe à l'ensemble des personnes qui ont reconnu la qualité de ce rapport. L'InVS tient d'ailleurs à féliciter toutes les personnes qui sont responsables de cette bonne qualité. Deux, trois points relatifs au rapport. Le premier, sur l'hypersensibilité à l'électricité, je crois qu'il faut utiliser une sémantique adaptée, qui laisse planer encore le doute sur la réalité de l'existence de l'hypersensibilité à l'électricité. En effet, à l'heure actuelle, il ne s'agit pas d'un syndrome clinique ou d'une entité pathologique qui a été authentifiée.

Sur ce même sujet, parmi les propositions qui sont faites, on parle d'un protocole de prise en charge et puis d'une recherche fondamentale physique et biologique. Je crois qu'il y a une étape intermédiaire que l'InVS a proposée, c'est de faire une expertise collective qui pourrait être proposée à l'INSERM. En sait-on assez pour affirmer l'existence de cette entité pathologique ou pour l'infirmier ? Si l'on n'en sait pas assez, le rôle de cette expertise pourrait être aussi de proposer des travaux de recherche clinique pour authentifier l'existence ou non de cette entité pathologique, d'où découleront des prises en charge spécifiques. Je crois qu'il ne faut pas aller trop vite en besogne. Il me semble nécessaire, parallèlement à la prise en charge des patients, de déterminer la cause et d'authentifier une relation causale avec l'exposition à l'électricité ou aux champs électromagnétiques.

Troisième point, j'ai été très sensible à la proposition de la DGS sur l'intérêt et même sur la nécessité de conduire une analyse risques sanitaires/bénéfices sanitaires. C'est d'ailleurs une exigence que l'on doit avoir pour toute technologie, pour toute installation industrielle, pour toute activité économique ou peut-être même pour toute activité anthropique. La gestion de ce type de dossier nécessite en effet d'avoir une vision globale.

Jean-François GIRARD

Merci M. Empereur. Le droit au remord, puisque M. Hubert vient de lever sa pancarte, je lui donne la parole.

Philippe HUBERT, Institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS)

Merci M. le Président, je m'associe aussi aux remerciements sur le texte. J'avais deux remarques assez ponctuelles. Concernant l'information à destination du grand public (page 33), je pense qu'il serait opportun de dire que les systèmes d'information devraient permettre un accès direct aux documents sources parce que toutes nos discussions ont porté beaucoup sur la façon dont untel raconte ce qu'a dit untel ; je pense que, dans ce contexte, un système d'information doit non pas être construit sur une logique de vulgarisation mais sur une logique de retour aux documents initiaux. Après tout, une étude épidémiologique, quand vous avez le résumé, c'est aussi clair que les synthèses qui en sont faites.

Deuxième point, à propos des travaux d'expérimentation (page 41), il y a une phrase que je n'ai pas très bien comprise : « promouvoir les travaux d'expérimentation ou de modélisation des pistes d'évolution des mesures réglementaires d'exposition ». Il doit y avoir un compactage assez fort. Ceci dit, je pense qu'il y a des enjeux en termes de mesure de l'exposition, il vaudrait peut-être mieux le dire en tant que tel, c'est-à-dire les dosimètres individuels. Il y a des questions de fiabilité des instruments de métrologie, etc. Je crois que ces trois lignes méritent d'être clarifiées pour dire qu'outre les modélisations de transport à travers le milieu ambiant, la modélisation à travers le corps, la métrologie sont des éléments à développer.

Jean-François GIRARD

Merci. Nous allons faire un 2^{ème} tour. Je voudrais que vous vous concentriez sur les huit propositions. J'ai le sentiment que la trame en huit propositions permet de greffer tout ce que vous avez dit aujourd'hui. J'émetts le vœu que, pendant cette dernière heure, les uns et les autres parlent en fonction de ce qu'ils plaident et non pas en fonction du propos de celui qui est en face. Mme Cambou, vous avez la parole.

José CAMBOU, France nature environnement (FNE)

Merci. Je regrette que le député soit parti, mais je tiens quand même à le dire. A côté de la légitimité du suffrage électoral, il existe la légitimité des acteurs du dialogue social et civil. J'aimerais que des parties prenantes autour de la table y compris les élus n'oublient pas qu'il y a les deux types d'acteurs dans une société démocratique au 21^{ème} siècle.

Jean-François GIRARD

Votre intervention figurera au verbatim.

José CAMBOU, France nature environnement (FNE)

Je vous en remercie.

Pour les propositions, je reprends votre plan. Pour la plupart, elles sont conjointes avec Patrice Halimi. Quand ce n'est que FNE, je vous le dirai.

Sur la première partie « consolider l'information », globalement, nous sommes d'accord. En revanche, au titre de FNE, je souhaiterais absolument que, dans le rapport, on fasse figurer que le portail sera référencé dans le métaportail de l'information publique qui ouvrira au mois de juin prochain.

Sur la deuxième partie « développer une prise en charge sanitaire adaptée par rapport à ceux qui sont hypersensibles » avec l'axe recherche sur protocoles de santé, puis recherche fondamentale, nous sommes d'accord, il faut les deux et il faut effectivement prendre en charge les malades, c'est urgent. La relation causale nous paraît quelque chose qui va permettre de faire de la recherche pendant de très longues années parce que je connais des monceaux de secteurs où l'on n'a jamais rien pu prouver en relation causale unique, sachant qu'il y a énormément de contextes qui sont

multifactoriels (ce que j'avais appelé l'autre jour « l'effet cocktail »). Je n'ai rien contre le fait que l'on finance, mais il ne faut pas tout lier au fait que l'on trouvera du lien causal.

Sur l'axe 3 relatif aux téléphones mobiles, il y a beaucoup de propositions : faire, interdire, développer. Si l'on reste sur des formes d'actions, nous validons, avec par contre plusieurs points. L'importance de prévoir des mesures de protection pour les salariés : oui, c'est gentil comme objectif mais nous n'avons pas trouvé de concret dedans, ce qui fait que nous sommes très brimés. Souvenez-vous, quand les ministres étaient là, nous avons dit l'importance que nous attachions nous-mêmes aux salariés et le Dr Halimi est comme moi, il ne coupe pas les gens en tranches de saucissons dans ses malades.

Toujours dans ce secteur, nous n'avons rien trouvé sur les femmes. Or nous attachons beaucoup d'importance aux femmes enceintes parce que nous avons une préoccupation par rapport aux fœtus. Souvent, les impacts sur les fœtus peuvent être encore pires que sur les enfants jeunes, en tout cas pour certains sujets.

Il avait abordé, mais il n'était pas le seul, l'importance d'améliorer la technologie pour les mains libres. Nous ne l'avons pas retrouvée. Par conséquent, je le rappelle.

La partie 4 est coupée en plusieurs parties. Connaître l'exposition : objectif louable. Il nous manque quelque chose auquel nous tenions : mesurer l'exposition globale individuelle. Nous ne l'avons pas retrouvé ou alors, Monsieur le rapporteur, nous n'avons pas su vous comprendre, ne vous fâchez pas, mais nous tenons à ce que cela soit extrêmement compréhensible. Le deuxième axe est de définir les niveaux d'exposition : nous n'allons pas vous redire que nous sommes plutôt du côté du principe Alara ou du principe utilisé pour les ICPE, mais nous avons globalisé les deux l'autre jour. Par contre, nous ne trouvons pas les mutualisations des équipements actuels, le maintien des cabines filaires pour les téléphones qui ont quand même une tendance à s'évaporer dans le paysage, et des installations filaires alternatives au Wi-Fi, notamment pour des endroits accueillant des populations vulnérables. Sur le contrôle de l'exposition au public, bien sûr du pare-feu. Et il nous manque un point extrêmement important : M. le Président, si vous ne l'avez pas entendu, vous m'étonnez puisque je l'ai dit quand il y avait les trois ministres, c'est le moratoire sur les antennes jusqu'à la production de l'avis de l'AFSSET. Nous vous le répétons, nous pensions que cela avait été entendu. Même la ministre l'avait entendu, la preuve, elle l'a répété à la presse.

Sur l'axe 5 « renforcer la prérogative des élus locaux », sur la planification de schémas de déploiement prévisionnels, nous ne sommes d'accord que s'ils sont à des échelles communales parce que nous avons des retours d'expérience qui montrent que, quand on est à un niveau départemental, rendu au niveau communal, c'est entièrement contesté. Par contre, il y a des ajouts côté FNE : nous demandons à ce qu'il y ait une évolution sur les votes des citoyens dans les copropriétés, dans les logements sociaux et que, formellement, les maires aient une décision juridique d'implantation sous leur autorité, toutes choses que vous retrouverez dans les amendements du Grenelle 2.

Le point 6 « revoir l'organisation et le financement de la recherche » : il me semble que le titre est incomplet car, dedans, il y a des thèmes de recherche qui sont cités. Il me semble donc qu'il faudrait élargir le thème de la rubrique 6. Nous sommes bien d'accord sur les sciences sociales, mais il faudrait améliorer les appareils pour faire de la dosimétrie individuelle. Patrice Halimi insiste pour que l'on aborde l'axe médical et de santé. Je vous rappelle les demandes d'évolutions technologiques en R&D et je vous rappelle la demande de cohorte de FNE qu'Halimi soutient.

Point 7 : il y a deux parties, après l'avis de l'AFSSET et puis la structure *ad hoc*. Après l'avis de l'AFSSET, il est proposé une conférence des citoyens au niveau national et quelque chose de bizarre que nous ne comprenons pas bien, au niveau régional ou interrégional avec l'appui de la CNDP. En réalité, nous ne validons ni l'un ni l'autre. Nous voulons un comité de suivi du Grenelle en téléphonie mobile où le rapport de l'AFSSET et l'avis sont présentés et débattus. Que les autres rapports qui sont disponibles en termes de connaissances d'ici là soient versés au débat, que ce qui a pu être fait depuis la fin mai jusqu'à début octobre soit versé au débat et que l'on bosse. Qu'on l'appelle table ronde phase 2 ou comité de suivi, mais si vous voulez démarrer en comité de suivi, démarrons en comité de suivi. Que les COMOP que vous imaginez soient mis en place et que, comme dans le processus Grenelle, le comité de suivi ait aussi une vision synthétique de ce qui se passe dans les COMOP pour que l'on crée aussi de la cohérence et de la transversalité. C'est au comité de suivi de faire des propositions sur d'éventuelles choses à mettre en plus, que ce soit de la conférence régionale, interrégionale ou autres.

Sur la structure *ad hoc*, sur les TEPPR, vous renvoyez sans citer le texte au COMOP 19 du Grenelle (page 21).

Jean-François GIRARD

C'est par modestie.

José CAMBOU, France nature environnement (FNE)

Oui, c'est par modestie, il était écrit : « il importe aujourd'hui d'organiser un espace de concertation dédié aux risques émergents ». Là, à mon avis, il faut mettre la citation en tant que telle. Au niveau du PNSE 2, le groupe partenarial environnement et santé qui a travaillé notamment sur toute la problématique risques émergents proposait carrément que le comité de suivi du PNSE 2 ait cette compétence sur les TEPPR de manière à ce que l'on puisse avoir les mêmes types de personnes aux deux, quitte à associer d'autres membres. En tout cas, nous ne partions pas vers une espèce de haute autorité indépendante mais sur un groupe partenarial. On peut créer un groupe partenarial dédié ou pas, mais comme nous avons remarqué que l'Etat était plutôt dans la fermeture des comités que dans des ouvertures de comité, nous avons proposé un système mixte, qui avait l'intérêt d'avoir des gens assez compétents sur le sujet à l'intérieur.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup Mme Cambou. Mme Le Calvez, je vous en prie.

Janine LE CALVEZ, Pour une réglementation des antennes-relais de téléphonie mobile (Priartem)

Il est plusieurs fois question d'exposition en lieux de vie. Je pense qu'il faut ajouter à chaque fois « et lieux de travail ».

Je suis tout à fait d'accord avec la proposition qui a été faite par Mme Viala de la CGT qu'il y ait dans ce rapport une demande de transcription rapide de la directive européenne de 2004.

Sur le problème des mesures, je n'ai pas bien compris ce qu'a dit M. Lalande parce qu'il existe un protocole, le protocole ANFR. Nous avons fait des propositions pour qu'il soit amélioré mais c'est le protocole qui est actuellement utilisé pour les expositions en lieux de résidence et en lieux de vie. On n'a pas besoin de passer à un système de moyenne.

Sur le 0,6 volt/mètre, il s'agit bien d'une valeur limite ou d'une valeur pic d'exposition chronique - c'est l'exposition qui est durable et répétée et non la valeur qui est durable et répétée - en lieux de vie et en lieux de travail. Du coup, je suis encore surprise du document que vient de nous distribuer l'AFOM qui ne correspond pas du tout à ce schéma. Une fois de plus, on essaie de nous faire croire que ce que nous avons demandé est une puissance réduite de l'antenne au seuil de 0,6 volt/mètre au-delà du périmètre de sécurité. Bien sûr, si les opérateurs s'arrangent pour que des gens vivent juste à la limite du périmètre de sécurité, c'est leur responsabilité, mais fort heureusement, ce n'est pas souvent le cas. Par conséquent, ce schéma ne répond pas du tout à ce que nous demandons. Nous n'avons pas demandé à ce que la puissance soit réduite au niveau du périmètre de sécurité, mais là où les gens vivent ou travaillent.

Par rapport à la remarque de la personne de la DGIS, c'est vrai que l'application du 0,6 volt/mètre demandera, dans 15 à 20 % des sites, une modification des installations, une modification de la configuration du réseau et aura un coût. Je pense que la santé le mérite.

Sur le problème des risques-bénéfices, la représentante de la DGS a parlé de la responsabilité. Je voudrais rappeler que cette question de la responsabilité aurait pu être posée dès la promulgation du décret du 3 mai 2002 parce que, là aussi, il y avait un vrai problème de responsabilité. Il y a une incohérence réglementaire entre la directive sur la compatibilité électromagnétique qui vise les appareils électro-médicaux et les champs d'exposition chronique. Il pourrait y avoir des accidents et là, on pourrait se demander qui aurait la responsabilité des accidents liés à un dysfonctionnement par exemple des pacemakers.

Je reviens sur le problème de la clarification des deux scénarios que j'ai demandée dès le départ, c'est-à-dire le principe Alara d'une part et ce que je crois être, mais je ne suis pas sûre d'avoir bien compris plutôt une charte nationale. Je voudrais avoir des précisions sur les deux scénarios proposés.

A la page 35, à propos des portables, il est dit « toute une série de dispositions ont été évoquées par les participants de la table ronde ». Je voudrais savoir quel est le statut des propositions qui suivent. Cela demande à être sérieusement clarifié.

On a dit très peu de choses pour ne pas dire rien sur le Wi-Fi. Il y a effectivement un problème que l'on n'a pas du tout évoqué, mais je tiens à le dire maintenant que nous arrivons à la fin de cette discussion. Actuellement, les bornes Wi-Fi sont automatiquement activées. Je trouve que la moindre des choses serait que la connexion au Wi-Fi soit un acte volontaire, que tous ceux qui comme moi veulent brancher leur borne sur la connexion filaire ne soient pas obligés de faire l'opération de désactivation, que ce soit l'inverse.

Je reviens sur le problème des lieux sensibles : on ne l'a pas vraiment discuté, mais cela fait partie des pistes à poursuivre et il faut vraiment le rajouter.

Enfin, je réitère la proposition que j'ai faite de rajout dans les informations données systématiquement au niveau des communes d'un cadastre électromagnétique.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup Mme Le Calvez. Monsieur Cendrier, je vous en prie.

Etienne CENDRIER, Robin des toits

Merci. Je pense qu'il y a des choses qui méritent d'être redites, je vais faire vite, puisque je constate que les opérateurs voire dans certains cas l'ANFR sont un peu durs d'oreillette. Le 0,6 est un seuil maximum indépassable et non moyen dans les lieux de vie et non en sortie d'antenne ni au périmètre de sécurité. Je soutiens les propositions de la CGT au niveau de la prise en compte de l'exposition des personnels salariés. Je suis surpris de la position de la DGCIS sur le coût du 0,6. Je pense que cela souligne bien le côté tropisme exclusivement économique de notre société et qu'il faudrait prendre en compte le tropisme sanitaire. Je pense qu'il aurait été une bonne chose de tester l'impact sanitaire de ces technologies avant la mise sur le marché. Je rappelle qu'il existe des documents, notamment de la FIEE (Fédération des industriels de l'électronique) qui avait mis en place tout un système de lobbying et s'était réunie le 21 octobre 94. Je résume : « aux rumeurs dommageables sur le plan commercial, il faut opposer une information destinée à sensibiliser le consommateur et montrer que les rayonnements électromagnétiques n'ont pas d'effet nocif ». On voit que, dès l'origine, se posait la problématique sanitaire et qu'elle a été volontairement mise sous le tapis.

Je suis également pour la transcription de la directive européenne concernant la compatibilité électromagnétique et je rappelle tout le monde à ses responsabilités. Cette technologie impacte l'ensemble de la société. Il faut absolument tester toutes les possibilités de réduire le risque, qui est réel et établi scientifiquement. Je rappelle que les autorités sanitaires ont plusieurs fois été prises la main dans le sac en conflit d'intérêt. Il est vital de prendre le minimum de risques pour la population. Cela ne veut pas dire la fin de la technologie, cela veut dire aménager la technologie pour qu'enfin la santé publique soit prise en compte. Ce n'est pas le cas aujourd'hui, je le déplore, et malheureusement, ce qui se passe au niveau du rapport est pour nous tout à fait insuffisant pour répondre à ce défi majeur.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup M. Cendrier, la parole est à Mme Gouhier pour le CRIIREM.

Catherine GOUHIER, Centre de recherches et d'informations indépendantes sur les rayonnements électromagnétiques (CRIIREM)

Moi aussi, j'ai été surprise du document qui a été fourni par l'AFOM dans lequel je ne vois pas le 0,6 volt que nous proposons.

Ensuite, je voudrais dire que l'on n'a plus le droit aujourd'hui de développer une technologie sans se préoccuper de son impact sanitaire. Je pense que, là, on a l'occasion de rectifier le tir, de faire rentrer cet impact sanitaire dans les critères de développement. Je pense que l'on ne peut qu'aller plus loin que là où l'on est aujourd'hui. Le rapport est effectivement insuffisant à notre avis et on doit continuer à lutter pour que ce critère d'impact sanitaire soit enfin pris en compte.

Jean-François GIRARD

Merci Mme Gouhier. Mme Ziane, s'il vous plaît.

Nadia ZIANE, Association familles rurales

Merci M. le Président, je vais revenir rapidement sur la raison pour laquelle Familles rurales soutient cette expérimentation à 0,6 volt/mètre. C'est simplement parce qu'aujourd'hui, on en a beaucoup trop parlé dans la presse et que, si on ne la fait pas, on va faire en sorte que les gens soient d'autant plus inquiets. Ils ne vont pas comprendre pourquoi une expérimentation qui est proposée aujourd'hui par Robin des toits et qui emporte l'adhésion d'un certain nombre d'associations n'est pas réalisée. Moi, je ne suis pas scientifique, si ce n'est pas possible, vous aurez la preuve avec cette expérimentation que ce n'est pas possible, donc cela ira dans le sens des opérateurs. Au moins, cela permettra de canaliser toutes ces appréhensions et incompréhensions autour de : pourquoi ne tente-t-on pas ?

Sur le moratoire, nous y sommes absolument opposés parce que cela ne règlera pas le problème, il ne faut surtout pas arrêter le déploiement sur les zones blanches.

Pour être constructive et répondre à M. Lalande, la raison pour laquelle j'ai dit que je ne vous avais pas trouvé suffisamment force de propositions, c'est qu'à l'occasion de nos réunions de concertation, vous avez été beaucoup plus force de propositions qu'aujourd'hui, notamment quand on abordait le cas des lieux dits sensibles. Dans une réunion le 13 février dernier à l'AFOM, j'avais mis sur la table cette histoire d'antenne sur les écoles. M. Danjou, vous m'aviez dit : « nous étudions toute proposition communale qui permette de déplacer l'antenne vers un autre lieu sur la commune ». J'aurais aimé qu'aujourd'hui vous réitériez cet engagement. Cela n'a pas été le cas à Château-Thierry apparemment.

Dernière chose, un regret quand même parce que cela canalise les appréhensions des usagers, le fait de ne pas avoir entendu les assureurs. Nous avons entendu les opérateurs dire : le risque n'est plus assuré. Aujourd'hui, nous n'avons pas la réponse des assureurs. Pourquoi n'assure-t-on plus ?
Merci.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup. Je donne la parole à M. Danjou pour l'AFOM.

Jean-Marie DANJOU, Association française des opérateurs mobiles (Afom)

Merci M. le Président. D'abord, je vais associer l'AFOM aux propositions résumées qu'a exprimées mon voisin de façon très compacte. Je vais rebondir sur un certain nombre de propositions qui ont été faites parce que, par exemple, Mme Cambou a proposé la mise en place d'un comité de suivi de la table ronde. Je pense effectivement que c'est une bonne proposition parce qu'il faut que l'on ait les bonnes personnes qui continuent à suivre le travail, y compris après l'avis de l'AFSSET. Il a été cité la transposition rapide de la directive « travailleurs » par la représentante de la CGT et par Mme Le Calvez : nous y sommes tout à fait favorables même si, je

le signale, les opérateurs appliquent déjà les limites ICNIRP pour les travailleurs qui sont précisées dans cette directive.

Concernant ce petit dessin qui vous a été distribué, c'est une simulation avec un outil professionnel de simulation de propagation des champs. Dans le dessin du haut, vous avez une antenne qui respecte les 41 volts/mètre, les 61 volts/mètre d'ailleurs pour l'UMTS, c'est une antenne bi-bande de 2 fois 20 watts de puissance. Vous voyez dans le haut la possibilité de niveau d'exposition que vous avez : c'est le niveau pic. Et dans le dessin du bas, du fait de la nécessité de diviser environ par 100 le niveau de champ, donc environ par 10 000 la puissance, vous avez une antenne de 2 fois 2 milliwatts de puissance. Du fait du gain de l'antenne, cette puissance très faible est dirigée vers la chambre de bonne située au dernier étage. C'est le seul lieu (en bleu) où l'on peut encore recevoir le téléphone et, encore, on est en limite de couverture.

Après, j'ai entendu ce qu'ont dit Mme Le Calvez et Monsieur Cendrier. On nous parle maintenant de lieux de vie, de lieux de travail. Si c'est le cas, c'est intéressant parce que c'est une évolution puisque c'est tout à fait contraire au dernier communiqué de Robin des toits qui date d'il y a quelques jours qui parlait bien de changer le seuil de 41 volts/mètre en 0,6 volt/mètre. Lieux de vie, lieux de travail... Je pense que, s'il y a un suivi, il faudra préciser tout cela. Par exemple, un toit est-il un lieu de travail ? Il peut arriver qu'un toit soit un lieu de travail. Vous voyez que cela mérite des précisions. En tout cas, il faut noter cette évolution de Robin des toits.

Quant à Château-Thierry, je voulais réitérer à Mme Ziane le fait qu'à proximité des écoles, il est bien prévu que les opérateurs discutent pour essayer de trouver les implantations qui soient les moins problématiques possibles. A Château-Thierry, 17 emplacements avaient été étudiés par l'opérateur. L'opérateur a choisi, en accord avec la mairie, l'emplacement qui a été retenu après l'examen de 17 possibilités, je me le suis fait préciser par Orange.

M. le Président, sur les propositions que vous avez faites, j'aurais voulu faire quelques remarques et quelques propositions complémentaires, les réitérer.

Sur le point 1, la consolidation de l'information, nous souscrivons pleinement aux propositions qui sont reflétées dans le rapport et nous proposons même qu'il soit si possible rapidement rajouté un calendrier de mise en œuvre avec en plus un objectif de diffusion systématique d'un guide d'information aux professionnels de santé. D'autre part, nous avons proposé, et nous le réitérons puisque cela n'est pas reflété dans le rapport, qu'au niveau national, une personnalité de référence soit nommée par l'Etat dans l'objectif de régulièrement informer, communiquer avec la population, communiquer avec les journalistes et qu'au niveau local des consignes de prise de parole soient également données aux DDASS de façon à ce qu'il n'y ait pas un vide de parole publique sur ces sujets. Nous avons également proposé que le nouveau guide à l'usage des parents qui a été réalisé par l'AFOM avec l'UNAF soit cosigné en 2009 par l'ensemble des parties prenantes de la table ronde qui le désireront. Nous avons par ailleurs proposé que les élus locaux et le grand public soient mieux informés de l'existence du site cardioradio.fr, y compris les évolutions qui ont été proposées dans le rapport.

Sur le point 2, « développer la prise en charge sanitaire adaptée », nous n'avons pas de remarque : tout cela nous paraît très bien.

Sur le point 3, « le renforcement des dispositions de précaution concernant les téléphones mobiles et la réglementation en matière de publicité et d'étiquetage », globalement, nous avons confirmé les engagements volontaires des opérateurs sur un certain nombre de points sur lesquels je ne

reviendrai pas ici. Nous souscrivons aux propositions de rendre plus durables les kits oreillettes et de développer des équipements qui imposent leur usage. Travaillons là-dessus, avançons. Ceci doit mettre en jeu les constructeurs qui sont représentés là, puisque nous ne pouvons pas faire cela tout seul. Je ne reviens pas sur le chiffre d'équipement très faible des enfants (7,1 %), le plus bas de très loin de toute l'Europe par rapport à la moyenne de 26 % et de 46 % en Allemagne. En revanche, en ce qui concerne l'assortiment des messages publicitaires de mentions recommandant un usage modéré du téléphone ainsi que l'inscription sur les téléphones des messages relatifs à des risques sanitaires, ceux-ci n'ont pas été à ce jour établis, l'AFOM est donc opposée à cette proposition. D'autre part, nous avons proposé, et nous le réitérons – je crois que c'est une proposition de bon sens – que les autorités sanitaires stabilisent rapidement une liste de références pour les précautions d'usage, dans un souci de clarification et de démystification.

Sur le point 4, concernant l'exposition aux antennes-relais, qui ne sont pas uniquement les antennes-relais des réseaux radio mobiles des opérateurs ici présents, mais également tous les autres réseaux mobiles qui ont été cités par mon collègue d'Orange, l'AFOM souscrit au point 4-1 aux propositions d'évolution du site cartoradio, mais pour autant, il ne faudrait pas que les résultats des 15 000 mesures qui sont déjà en ligne soient perdus. Faisons donc en sorte de ne pas perdre ce bénéfice au passage. Nous avons proposé également, et nous réitérons notre proposition – je ne sais pas si elle a été reflétée dans le rapport – que l'ANFR réalise chaque année une analyse de l'exposition aux ondes radio sur l'ensemble du territoire national et qu'elle mène une étude comparative des niveaux mesurés d'exposition aux ondes radio en France et à l'étranger. Concernant le point 4-2, je n'y reviens pas puisqu'il a été longuement évoqué, je réaffirme l'importance de ce point pour nous.

Le contrôle de l'exposition au public : nous sommes tout à fait favorables à avancer dans le sens des solutions évoquées qui, à notre sens, permettraient de lever la confusion ou parfois le soupçon lié au financement des mesures par les opérateurs.

Sur le point 5, « renforcer les prérogatives des élus locaux », là aussi, nous sommes tout à fait favorables à la construction d'un processus renforcé d'information et de concertation. Nous souhaitons que la concertation sur le schéma de déploiement prévisionnel des réseaux soit une démarche opposable, qui sécurise juridiquement les opérateurs. Rien ne serait pire que quelque chose de flou qui provoque de nouvelles contestations. Nous avons également proposé le renforcement de dispositifs existants animés par les préfets : les instances de concertation départementale doivent être réactivées. Cela a été dit par le représentant de l'AMF, nous soutenons complètement cette proposition de l'AMF et nous souhaiterions qu'elle soit mieux reflétée dans le rapport si possible. Et avec la participation active, comme on l'a dit, des services déconcentrés de l'Etat (les DDASS et les responsables de l'aménagement du territoire). Nous avons également proposé – je crois que vous l'avez mentionné – que la politique d'intégration paysagère des antennes-relais soit renforcée et élargie à l'ensemble des émetteurs radio.

Sur le point 6, effectivement, les opérateurs mobiles souhaitent continuer à apporter le financement à la recherche qu'ils apportent à travers une structure pare-feu qui soit la plus efficace, la plus incontestable possible. Nous sommes favorables, comme vous l'avez proposé, à la construction d'un comité opérationnel, mais peut-être est-ce le comité opérationnel global, je ne sais pas, qu'a évoqué Mme Cambou ; il faut qu'il soit chargé en particulier d'assurer la continuité avec les travaux engagés par la Fondation santé radiofréquences et aussi que les résultats de ses recherches – cela avait été dit par le représentant de l'AMGVF l'autre jour – fassent l'objet d'une

communication qui soit renforcée, claire, pédagogique et de qualité vis-à-vis du grand public. Merci M. le Président.

Jean-François GIRARD

Merci M. Danjou.

Une intervenante

Je voudrais revenir deux minutes sur Château-Thierry parce que, vis-à-vis des élus et des riverains, ce n'est pas correct. Effectivement, une déclaration de travaux a été signée par la mairie qui venait d'être élue. Le maire depuis ne cesse de dire publiquement qu'il a commis une erreur. Il a donc essayé de reprendre contact pour négocier avec l'opérateur Orange. La sous-préfecture puis la préfecture sont intervenues en tant que médiateurs, mais Orange ne veut rien entendre. C'est cela l'histoire de Château-Thierry et non pas celle qui nous a été racontée.

Jean-François GIRARD

Merci beaucoup.

Nadia ZIANE, Association familles rurales

Je suis désolée, j'ai oublié un petit point. Dans le cadre de notre concertation avec les opérateurs, nous leur avons aussi demandé de travailler avec les constructeurs pour faire un effort de design, notamment sur les kits mains libres. J'aimerais qu'ils prennent aussi l'engagement sur le développement d'une offre de téléphones fixes filaires. Aujourd'hui, dans les grandes surfaces, on ne trouve plus de téléphone filaire et on est forcé d'aller voir les opérateurs. Quand on prend les magazines des opérateurs, les téléphones filaires qui sont en vente sont beaucoup plus chers que les sans fil et généralement, il n'y a qu'un modèle.

Stéphane ELKON, Alliance des technologies de l'information, de la communication et des services associés (TICS)

Cette offre de téléphones fixes filaires existe, et ce n'est pas si cher que cela. Merci.

Jean-François GIRARD

Merci. Je pense qu'à l'heure avancée qui est la nôtre et compte tenu d'un grand week-end sur le calendrier, possible en tous les cas, je pense que nous pouvons nous arrêter. Nous pouvons nous arrêter aussi parce que je pense qu'à ce stade, en dernière séance d'un premier cycle... Vous voyez qu'en disant « premier cycle », j'ai parfaitement entendu que, parmi les éléments de consensus, sous une forme qui reste à déterminer, vous avez tous exprimé le souhait qu'il y ait une suite, ce qui est aussi une façon de reconnaître avec humilité que nous n'avons pas tout réglé. Certains considèrent que nous n'avons rien réglé, personne ne considère que nous avons tout réglé : nous sommes quelque part entre ces deux extrêmes. Nous avons travaillé six fois trois heures. L'objectif

n'était pas de transmettre des solutions achevées au gouvernement afin qu'il prenne des décisions ou qu'il les traduise en lois. Je pense que nous avons pris l'habitude de travailler ensemble, ce qui ne va pas de soi sur un sujet difficile sur lequel des positions s'étaient cristallisées dans d'autres enceintes, et j'entends que ce soit un capital que nous entretenons. Moi, je serai votre interprète d'une façon très déterminée pour dire : il y a un élément de consensus, il faut qu'il y ait des suites à cette table ronde.

Vous avez émis des jugements plutôt positifs sur le travail ; nous, nous sommes plutôt insatisfaits. Nous sommes plutôt insatisfaits parce qu'effectivement, il y a deux ou trois choses que nous n'avons pas traitées. Le problème des assurances que nous avions invitées, qui sont venues une fois et puis voilà, d'accord, c'est vrai. Dont acte, mais nous dirons à quel point il faut que le sujet soit traité. Nous n'avons pas non plus, mais le débat était aussi politique que judiciaire, il faut être honnête, nous ne nous sommes pas donné les moyens de nous dire : « on arrête les procédures judiciaires. » C'est un sujet politique, je pense que le gouvernement en parlera lundi, je pense que ce n'est pas dans le texte que l'on trouvera les raisons de s'arrêter, c'est plus dans la volonté de traiter ce sujet et de lui donner des suites dans chacune des huit propositions. Cela étant, il y a deux catégories de suites.

Consolider l'information, prise en charge sanitaire, renforcer les dispositifs de précaution : il y a du travail à faire sur chacun de ces points, mais ce n'est pas le plus compliqué.

Par contre, sur les problèmes d'exposition, il y a, je le dis comme je le ressens, un manque cruel de connaissances de ce dont on parle, de ce que l'on mesure et de la réalité de l'exposition dans les lieux de vie, dans les lieux de travail. Je vous l'ai dit dès le premier jour, le mot d'expérimentation ou de protocole exploratoire... mais que l'on sache de quoi on parle. Je l'écrirai noir sur blanc avec le rapporteur. J'entends ce que dit Mme Ziane, le 0,6 a tellement été évoqué que, si ce n'est pas fait, les gens trouveront cela curieux. Je ne sais pas, bref, il y a tout un travail, nous ne sommes pas du tout dans la même situation par rapport à ce problème que par rapport à la première catégorie que j'évoquais.

Si je devais résumer, premièrement, nous avons la conviction que tout n'est pas réglé, nous ne livrerons pas une copie qui donne toutes les solutions. Par contre, ce sera une copie qui n'aura laissé, je crois, aucun point de débat de côté. Sur la consolidation de l'information, la prise en charge sanitaire et le renforcement des dispositifs de précaution, je serais presque tenté de les mettre dans la colonne des choses plutôt consensuelles. Par contre, encore une fois, sur l'exposition, il y a un énorme travail pour que des positions encore très tranchées puissent se rejoindre et pour que l'on sache de quoi l'on parle, ce que l'on va faire : ce n'est pas la recherche, c'est la mise en place d'un certain nombre de mesures. Tout ce qui a été dit en interpellant l'ANFR sur l'organisation d'un système de mesures qui soit crédible, qui soit indépendant, dont les résultats soient connus : je dirai au gouvernement que cela me paraît à faire avant de s'embarquer dans une décision qui serait aventureuse par rapport aux dispositifs actuels concernant les antennes-relais.

Dernier point, il faudra mieux préciser le rôle de l'Etat, le rôle des élus et des collectivités et il faudra faire une distinction entre un encadrement probablement réglementaire et les modalités d'une concertation. La concertation, le débat – le débat public me paraît un pléonisme, le débat est public, par définition, on débat à plusieurs – est quelque chose qui ne fait pas partie du règlement. Que l'on ait besoin de débattre sur un certain nombre de règles, oui, mais je reconnais que les positions n'ont pas été complètement homogènes et je pense qu'il y a besoin d'une clarification de ce qu'ont dit les uns et les autres avant de pouvoir faire une proposition au ministre.

Que nous puissions nous revoir dans une forme ou dans une autre, ce n'est pas moi qui le déciderai, mais je serai convaincant pour dire qu'il n'est pas pensable que cet exercice auquel vous avez consacré presque 20 heures n'ait pas une suite, vous pouvez me faire confiance. Merci.

Enfin, nous avons rappelé le calendrier en début de séance : vendredi midi pour toute contribution directe sur le texte, vendredi 20 heures pour une contribution de 2 pages au maximum qui serait mise en annexe. L'étape suivante, comme nous l'avons évoqué dès le premier jour, c'est que nous nous retrouvions ici lundi 25 à 10 heures. En votre nom, je présenterai le rapport qui sera celui que nous avons discuté aujourd'hui enrichi de ce que nous avons dit aujourd'hui.

Une intervenante

Quand aurons-nous le rapport définitif ?

Jean-François GIRARD

Je me débrouillerai pour qu'il soit sur table à 10 heures. Il faudra aussi que nous tenions compte d'un week-end un peu curieux.

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Il paraît que l'on sait imprimer les rapports le dimanche.

Jean-François GIRARD

La rotative fonctionne le dimanche, merci. Je présenterai le rapport en une vingtaine de minutes, puis les ministres s'exprimeront dans la foulée pour donner leur position et marquer les différentes pistes que je viens d'évoquer et les suites qui seront données. Lundi 10 heures. Questions diverses ? Pas de questions diverses. Bon week-end à tous.

Une intervenante

Je n'avais pas lu une histoire de CD dans les papiers que nous avons reçus ?

Stéphane LE BOULER, Rapporteur

Il sera remis lundi a priori.

Jean-François GIRARD

Oui, tous les documents seront mis sur un CD.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél. 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com